

**CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3<sup>ème</sup> CONCOURS D'ATTACHÉ  
TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE**

**SESSION 2025**

**ÉPREUVE DE NOTE DE SYNTHÈSE DANS LA SPÉCIALITÉ**

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

**Une note de synthèse à partir d'un dossier composé de documents à caractère scientifique dans le champ patrimonial concerné, selon la spécialité du candidat choisie au moment de l'inscription au concours.**

Durée : 4 heures  
Coefficient : 3

**SPÉCIALITÉ : INVENTAIRE**

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 37 pages.**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend  
le nombre de pages indiqué.**

*S'il est incomplet, en avertir le surveillant.*

Vous êtes attaché de conservation du patrimoine au service Inventaire du patrimoine culturel de la Région Cultureg.

Dans le cadre de son engagement en faveur de la transition écologique, votre collectivité souhaite solliciter ses services pour porter des projets visant à répondre aux enjeux environnementaux identifiés sur son territoire.

Dans cette perspective, votre chef de service vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur les enjeux environnementaux des opérations d'Inventaire.

#### Liste des documents :

- Document 1 :** « L'objectif "Zéro Artificialisation Nette" : comment rester attractif en préservant nos patrimoines ? » - *Parc naturel régional des Vosges du Nord* - 8 décembre 2023 - 1 page
- Document 2 :** « Les opérations de l'Inventaire général du patrimoine culturel sur le littoral en 2019 » - extrait du Rapport annuel 2019 du Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel - Virginie Serna - *Conseil national de l'inventaire général du patrimoine culturel, direction générale des patrimoines, MIGPC, Ministère de la Culture* - 2019 - 2 pages
- Document 3 :** « Les paysages de l'industrie, nouveau champ d'étude pour l'Inventaire ? » - Marie Pottecher, Frank Schwarz - *L'Observatoire. La revue des politiques culturelles* - hiver 2014-2015 - 3 pages
- Document 4 :** Loi n° 2021-85 du 29 janvier 2021 visant à définir et protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises - *Journal officiel de la République française* - 1 page
- Document 5 :** « Le patrimoine au service des transitions » - *patrimoine.bretagne.bzh* - 5 juin 2023 - 3 pages
- Document 6 :** « L'industrie Au Vert : patrimoine industriel et artisanal de la vallée de la Seine en Seine-et-Marne » (extrait) - Nicolas Pierrot - *Région Île-de-France, Somogy éditions d'art, Département de Seine-et-Marne* - 2017 - 8 pages
- Document 7 :** « Le grand inventaire » - Michel Melot - *In Situ n°6* - 2005 - 5 pages
- Document 8 :** « Une aventure de l'esprit. L'Inventaire général du patrimoine culturel - Étude de cas : le cadre d'intervention du service Inventaire et Patrimoine en région Provence-Alpes-Côte d'Azur » (extrait) - Marceline Brunet - *Actes du colloque - Cahiers du patrimoine* 115 - 2016 - 1 page
- Document 9 :** « Diagnostic du patrimoine. ScoT Trégor » (extrait) - *Région Bretagne* - Juillet-novembre 2009 - 7 pages
- Document 10 :** « Inventaire, photographie et nouveaux champs de recherche » (extrait) - Philippe Ayrault - *Périurbains. Territoires, réseaux et temporalités, Actes du colloque d'Amiens - Cahiers du patrimoine* 102 - 2013 - 2 pages
- Document 11 :** « Le patrimoine stagnustre de la Grande Brenne : "étangs", viviers et installations aquicoles » (extrait) - *patrimoine.centre-valdeloire.fr* - site consulté en mars 2025 - 2 pages

#### Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*

# L'objectif « Zéro Artificialisation Nette » : comment rester attractif en préservant nos patrimoines ?

---

 [parc-vosges-nord.fr/projet/lobjectif-zero-artificialisation-nette-comment-rester-attractif-en-preservant-nos-patrimoines](http://parc-vosges-nord.fr/projet/lobjectif-zero-artificialisation-nette-comment-rester-attractif-en-preservant-nos-patrimoines)

Posté le 8 décembre 2023, mis à jour le 15 décembre 2023

Issu de la loi Climat et Résilience de 2021, l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) induit un changement important du modèle d'urbanisation. Durant les prochaines décennies, les communes devront réduire puis arrêter l'artificialisation de leurs territoires, c'est à dire stopper l'étalement urbain et mettre aux normes leurs documents d'urbanisme.

## Le « Village de demain »

---

Entre mai et septembre 2023, les habitants ainsi que les élus de la commune de Cleebourg-Bremmelbach ont participé au projet « Village de demain » proposé par le Parc. Pour répondre aux enjeux de sobriété foncière induits par l'objectif ZAN, il semblait primordial de connaître ses patrimoines naturels, culturels et bâtis. Le « déjà-là » peut alors devenir une solution, parmi d'autres, pour permettre aux communes de rester attractive sans s'étendre davantage.

## Un déroulé en deux phases

---

La première phase du projet a consisté à s'appuyer sur l'inventaire les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) et à élaborer un inventaire du patrimoine bâti ordinaire de la commune. Différents partenaires comme les associations naturalistes pour l'ABC ou le Service Régional de l'Inventaire pour l'inventaire du patrimoine bâti, ainsi que la mobilisation des habitants à des promenades-discussions ont permis de faire un état des lieux et d'établir un socle de connaissances. La deuxième phase, ponctuée d'ateliers de réflexions avec les habitants et habitantes, a permis d'élaborer une stratégie répondant aux objectifs du ZAN sous forme de « fiches-actions », en mêlant préservation et valorisation des patrimoines naturels, culturels et bâtis.

## Et pour la suite ?

---

La mise aux normes des documents d'urbanisme, notamment des PLU, dont l'échéance est fixée à 2028, va être un enjeu particulièrement important pour préserver à la fois les patrimoines mais aussi le cadre de vie. Mobiliser des outils de concertation, de participation, de discussion semble incontournable pour élaborer des inventaires (des patrimoines, des bâtis vacants, des gisements fonciers, etc...) et réfléchir collectivement à une stratégie d'attractivité communale qui respecte le « déjà-là ».

(...)

## B. LES OPÉRATIONS D'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL SUR LE LITTORAL EN 2019

Virginie Serna

Le Vocabulaire du littoral est un projet éditorial porté par le ministère de la Culture et le ministère de la Transition écologique. Évoqué lors du Grenelle de la Mer, inscrit depuis 2015 dans les objectifs de la mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel au sein de la collection des «Principes d'analyse scientifique», ainsi que dans la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, le projet répond à une demande interministérielle forte. L'enjeu est celui d'élaborer un vocabulaire commun pour les acteurs et tout lecteur, pour mieux partager l'espace littoral, espace fragile et convoité où les conflits d'usage sont légions. La mise en œuvre de ce projet repose, en partie, sur la connaissance des opérations d'Inventaire sur le périmètre du littoral.

L'appétence du ministère de la Culture pour ce sujet n'est pas nouvelle ; elle est le fruit d'une riche réflexion, menée depuis des décennies, montrant un réel engagement en faveur du patrimoine culturel littoral à travers la mise en place de services ou de missions appropriées (DRASSM, mission du patrimoine maritime), de commande d'études spécifiques (collecte et études des missions à l'ethnologie, les rapports C. Frémaux 2007, F. Péron 2009 et ALTEARCH-Médiation 2010) ou le lancement d'opérations d'inventaires thématiques (architecture balnéaire, patrimoine maritime, fortifications littorales...). Les opérations sont donc déjà nombreuses, riches et ont fait l'objet de publications largement diffusées.

La synthèse qui suit propose de suivre, pour la seule année 2019 et à partir des données des rapports annuels reçus, les tendances, les collaborations et les nouvelles thématiques abordées au sein d'un patrimoine déjà largement présent à l'Inventaire. Comment les équipes renouvellent-elles leur approche ? Qu'est-ce qui détermine les choix des nouvelles opérations ? Quels sont les nouveaux partenariats ou collaborations ?

Un premier constat s'impose : en 2019, toutes les régions disposant d'une façade maritime, sauf l'Occitanie et la Corse, ont eu une ou plusieurs opérations d'inventaire sur le littoral. Les services des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nouvelle-Aquitaine, Hauts-de-France, Normandie, Bretagne, La Réunion, Guadeloupe, Pays de la Loire, ont abordé cet espace par diverses opérations dont certaines démarrant juste en 2019.

24 opérations d'Inventaire s'inscrivent sur le littoral et s'organisent comme suit : 12 opérations topographiques dont 10 avec prise en compte du mobilier, 10 opérations thématiques et 2 opérations topo thématiques.

Si seulement deux programmes d'Inventaire rendent compte dans leur libellé du terme littoral (Patrimoine littoral en réseau à La Réunion, Fortifications littorales en Provence-Alpes-Côte d'Azur), les autres opérations s'intègrent dans de plus larges programmes : patrimoine de la Seconde Guerre mondiale ; patrimoine de la villégiature ; patrimoine des sports ; patrimoine portuaire, inventaire des phares et signalisation maritime ; réseaux fluviaux ; patrimoine des rives de Loire ; études urbaines ; villégiature et tourisme en Hauts-de-France.

Ces intitulés témoignent de la diversité des biens culturels situés sur le littoral (de la mer à l'intérieur des terres). Au sein de ces opérations, trois thématiques se dégagent : le patrimoine des ports ou patrimoine portuaire (6 opérations), le patrimoine de la villégiature balnéaire (4 opérations) et le patrimoine militaire (3 opérations). Le patrimoine des sports ne représente qu'une opération. Les autres enquêtes portent sur des entités topographiques littorales : les estuaires (3), les vallées (2), les îles et îlot rocheux (2), le cap (1).

(...)

### LES PARTENAIRES DES OPÉRATIONS SUR LE LITTORAL

L'Inventaire est à la pointe des partenariats de tout type. De nombreuses opérations comprenant de forts collaborateurs montrent le dynamisme des territoires, engagés dans des démarches de labellisation comme les Villes et pays d'art et d'histoire, les sites patrimoniaux remarquables, les Parcs naturels régionaux et les Grands sites de France.

Les Parcs naturels régionaux restent des partenaires précieux, souvent en demande des méthodes et principes qui forgent l'Inventaire. En Bretagne, le service accompagne la mise en place du futur Parc naturel régional de la vallée de la Rance-côte d'Émeraude depuis 2009. Si la Région est en maîtrise directe de l'opération, l'Association COEUR Émeraude, l'Association patrimoine de Languédias et les étudiants de Rennes 2 (Master 2 Restauration et réhabilitation du patrimoine bâti) y sont largement associés. Dans le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, l'inventaire du patrimoine maritime et littoral est une opération topo-thématique engagée en 2017. Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne (Nouvelle-Aquitaine) poursuit avec le service, le recensement du patrimoine architectural des communes dont les nombreuses communes littorales (bassin d'Arcachon...).

Les services déconcentrés du ministère de la Culture, et notamment les Directions régionales des affaires culturelles au travers des services régionaux d'archéologie ou des conservations régionales des monuments historiques sont toujours présents. Citons par exemple, la collaboration entre la DAC de Saint-Denis à La Réunion, le SRI pour l'inventaire des marines, les deux partenariats entre la DRAC Normandie pour l'inventaire du Mont-Saint-Michel et l'inventaire thématique des ouvrages côtiers et les structures situées à l'intérieur des terres (radars, relais, aérodromes) intégré à un Projet collectif de recherches sur la Seconde Guerre mondiale mêlant Université/DRAC/Région depuis 2014.

Des services à compétence nationale tels le Centre des monuments nationaux (CMN-Mont-Saint-Michel – Normandie), ou le département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines – DRASSM, sont sollicités (La Réunion). On note également des liens avec d'autres services déconcentrés de l'État, dont, au ministère de la Transition écologique, les directions interrégionales de la Mer et le service des Phares et balises recherché pour l'inventaire des phares et de la signalisation maritime (Guadeloupe) ou le Syndicat du bassin du Scorff (Bretagne) pour l'inventaire topographique de la vallée du Scorff.



Perrés inclinés de la rive gauche du port de Doëlan (Clohars-Carnoët)

## DE NOUVEAUX OBJETS ?

Les perrés : patrimoine tout à la fois modeste mais très présent du paysage de Bretagne, les perrés, murets de pierres sèches protégeant les maisons proches du littoral, sont emblématiques de ce renouveau des objets d'étude du patrimoine littoral. L'attention portée à ces linéaires de pierre, liés à la fois à la protection des berges et insérés dans le paysage du trait de côte de Bretagne, témoigne d'une nouvelle approche du patrimoine de l'ingénierie de l'aménagement du littoral, ouvrant ainsi le champ, immense, de l'étude des infrastructures, linéaires qui, participent à la protection des rivages et côtes et d'une certaine manière, à la lutte contre l'érosion et à l'adaptation au changement climatique. En Bretagne, ces murs de soutènement construits en pierres sèches d'un petit volume résistent avec succès à la poussée des terres qu'ils parementent pour les garantir du batillage des eaux. Aujourd'hui fragilisés, ils forment un trait de côte.

Les établissements nautiques (centre nautique, yacht club, base nautique, centre de nautisme) au sein de l'opération sur le Patrimoine des sports (Bretagne), les marines, ponts et débarcadères (La Réunion), les huttes de chasse et cabanons (Hauts de France), et les patrimoines portuaires associés à la pêche aux poissons migrateurs amphihalins en Bretagne révèlent de nouveaux regards des équipes menant des inventaires sur le littoral. Les chercheurs n'hésitent pas à élargir leur approche de ce territoire, s'engageant dans des inventaires portant sur des objets ou sites du quotidien.

Dans la même lignée, l'enquête thématique régionale en Guadeloupe sur les phares s'est élargie à la notion de signalisation maritime, offrant une ouverture à des objets comme les balises ou amers dont la quotidienneté et la banalisation dans l'espace nautique fragilisent leur sauvegarde. Cette opération poursuit, en ce qui concerne l'outre-mer, l'inventaire national des phares de France, réalisé en 2001-2002.

## LITTORAL, INVENTAIRE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans le contexte de mutations économiques et d'érosion du littoral, la relation à la mer et l'étude des patrimoines à l'interface terre-mer prennent une place essentielle pour les régions à façade maritime. Les services de l'Inventaire, par leur compétence et la couverture territoriale littorale, sont des partenaires de choix. C'est le sens de la collaboration entre le PNR Golfe du Morbihan et le service régional de l'Inventaire en Bretagne qui réalisent une cartographie mettant en relation patrimoines littoraux et risques de submersion. À la Réunion, le service participe à l'élaboration de nouveaux outils dans le cadre de l'inventaire thématique Patrimoine littoral en réseau, et réalise une photogrammétrie du tronçon littoral.

Le mode participatif est revendiqué. L'opération Participer à l'Inventaire du patrimoine de Bretagne, démarré en 2016 « souligne la volonté régionale d'associer les bretons à la connaissance de l'histoire de leur territoire ». Même choix dans la nouvelle opération topographique du Village du Mont-Saint-Michel (Normandie) où l'on invite les habitants à « participer à ce projet, en leur permettant de témoigner sur leur cadre de vie, offrant ainsi à cette étude une dimension immatérielle ».

Ces opérations d'Inventaire montrent l'engagement des services en région à se saisir de l'espace littoral, dans la continuité de programmes connus et expérimentés tout en parvenant à les insérer dans de nouvelles problématiques comme l'adaptation au changement climatique, le mode participatif et les nouvelles gouvernances.

Les données acquises lors de ces opérations d'inventaire, toutes confondues, sont encore peu sollicitées dans le cadre des mutations littorales présentes et à venir et l'École du regard dont peuvent s'enorgueillir les services de l'Inventaire n'a pas fini d'accueillir de nouveaux élèves. Le Vocabulaire du littoral, dans sa rédaction, sa conception et son illustration puise dans l'ensemble des données diffusées sur les portails Gertrude. Il est, à sa façon, un réceptacle des données acquises, un observatoire des enquêtes et un relais vers les données des services en région.

# LES PAYSAGES DE L'INDUSTRIE, NOUVEAU CHAMP D'ÉTUDE POUR L'INVENTAIRE ? RÉFLEXIONS ET ÉTUDE DE CAS

Marie Pottecher, Frank Schwarz

**La prise en compte du paysage par les services chargés de la protection, de la gestion et de la valorisation du patrimoine n'est pas chose récente. Elle peut être datée des années 1990 ; en témoigne la loi pour la protection et la mise en valeur des paysages qui eut notamment pour effet d'ajouter un troisième « P » aux ZPPAU pour devenir des Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager, depuis devenues Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). À l'échelle internationale, cette décennie s'ouvre avec la 16<sup>e</sup> session du Comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO qui définit et promeut la notion de « paysage culturel » et se referme, en 2000, avec la Convention européenne du paysage, dite Convention de Florence.**

## L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL ET LA QUESTION DU PAYSAGE

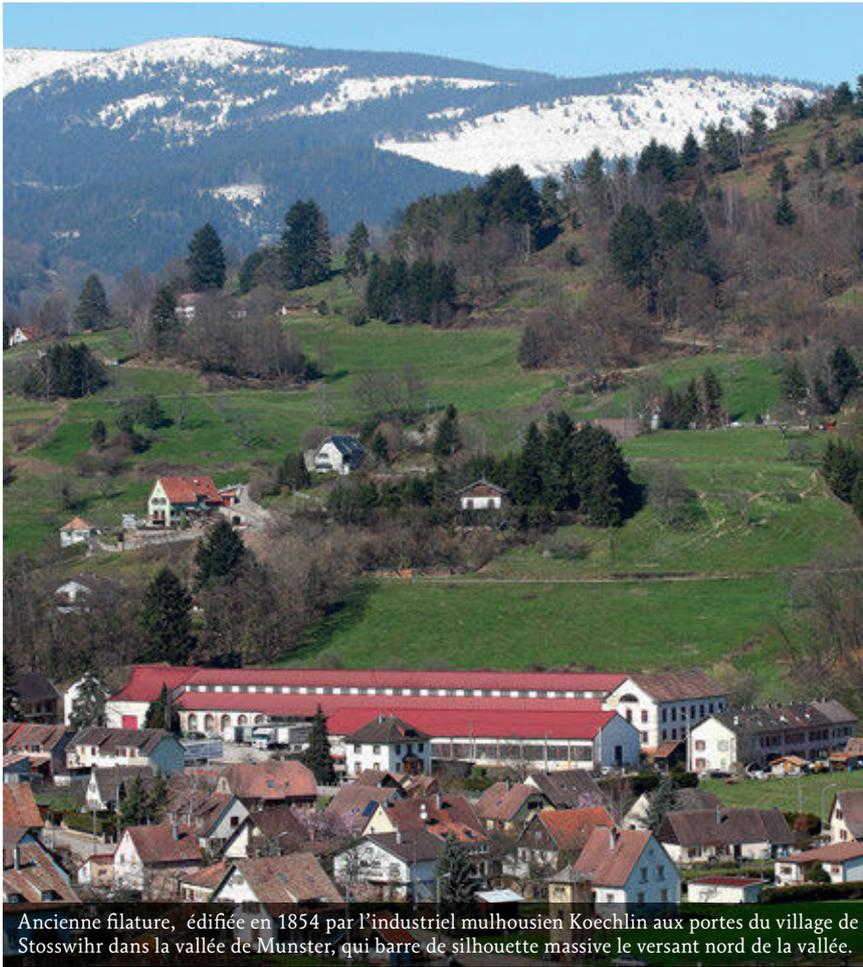
Durant cette décennie, les services régionaux de l'Inventaire général du patrimoine culturel se sont aussi intéressés à cette question. Faute d'expérience dans ce domaine toutefois, l'analyse du paysage a souvent fait l'objet de recherches conduites par des partenaires ou des prestataires plus aguerris dont les conclusions se retrouvent dans les publications de synthèse. Dans les années suivantes, l'émergence de nouvelles thématiques de recherche, telles que les canaux ou le périurbain ont incité à la prise en compte du paysage dans les études. Parallèlement, certaines enquêtes topographiques – approche traditionnelle de l'Inventaire fondée sur l'étude exhaustive d'un territoire défini – ont intégré le paysage à leur champ d'investigation ; soit que celui-ci se soit imposé à l'équipe en charge de l'enquête, soit que le paysage soit envisagé comme une thématique forte au moment de l'engagement de l'étude.

La décentralisation des services régionaux de l'Inventaire, consécutive à la loi du 13 août 2004, a sans doute conforté cet intérêt. Le rapprochement des services avec les services régionaux compétents en matière d'aménagement du territoire, qu'ils soient ou non dans les mêmes directions, a parfois joué un rôle en ce sens. Il est en tout cas significatif que les demandes de diagnostics de territoires se soient développées à partir de la fin des années 2000. Menés par plusieurs services, ces diagnostics, dont l'objet est d'apporter un regard éclairé et synthétique sur un territoire dans une perspective de connaissance, parfois, ou opérationnelle, souvent, ont tout naturellement inclus un volet paysager.

Constatant l'intérêt croissant pour le thème et les enjeux qu'il recouvrait notamment pour l'intégration des services au sein des collectivités régionales, le ministère de la Culture a proposé une première réflexion sur la question en 2012. Partant de la définition du paysage tel que l'entendait la Convention de Florence, soit « une partie de territoire telle que perçue par les

populations dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interaction », il est apparu que les services de l'Inventaire étaient plus à même de proposer une approche paysagère qu'une étude paysagère, cette dernière requérant des compétences dont peu de services de l'Inventaire peuvent se prévaloir et relevant de finalités autres que celles de l'Inventaire général du patrimoine culturel.

Si, pour une grande part, la prise en compte des paysages nés de l'industrie soulève des questionnements similaires à d'autres types de paysages, l'impact du développement industriel sur un territoire donné, par son ampleur, sa complexité et son aspect protéiforme (du site de production à l'habitat sériel des cités en passant par les aménagements des parcs et jardins servant d'écran aux villas patronales), justifie qu'il en constitue un champ d'étude spécifique. En retour, l'approche paysagère permet aussi de légitimer le regard patrimonial porté sur certains sites, mais aussi et surtout, de renouveler l'approche du patrimoine industriel, favorisant l'émergence de nouveaux questionnements.



Ancienne filature, édifée en 1854 par l'industriel mulhousien Koechlin aux portes du village de Stosswihr dans la vallée de Munster, qui barre de silhouette massive le versant nord de la vallée.

© Région Alsace – Inventaire général - Christophe Hamm

Si, à l'instar de ce qui a été évoqué précédemment, le paysage « s'est invité » dans les études menées par le service de l'Inventaire du Patrimoine d'Alsace depuis le début des années 2000, ce n'est qu'avec l'engagement récent d'une étude sur la transformation du territoire et du paysage des vallées vosgiennes sous l'impact de l'industrie que le paysage est devenu un champ d'investigation privilégié.

## L'ÉTUDE RELATIVE À LA TRANSFORMATION DU PAYSAGE DANS LES VALLÉES VOSGIENNES SOUS L'EFFET DE L'INDUSTRIALISATION

L'étude, engagée courant 2012, porte sur les six vallées vosgiennes du département du Haut-Rhin couvrant une superficie

d'environ 60 km de long sur 20 km de large et englobant 83 communes. Cette étude a fait le choix d'une approche renouvelée, consistant à interroger le territoire étudié à partir d'une problématique, d'hypothèses élaborées en amont que l'enquête devra confirmer ou au contraire infirmer.

La problématique principale de cette étude est la transformation du paysage des vallées vosgiennes sous l'effet de l'industrialisation. Il s'agit ainsi d'évaluer les effets multiples de l'implantation de l'industrie essentiellement textile, à compter de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans un environnement de moyenne montagne dédié, depuis le Moyen Âge, à l'élevage, la polyculture et le pastoralisme, mais aussi de préciser les modifications induites sur l'habitat préexistant et l'environnement et de suivre, sur près de deux siècles, les interactions entre ces deux « patrimoines ».

Plusieurs aspects de la problématique sont pris en compte dans le cadre de cette étude. Tout d'abord, l'impact de l'architecture industrielle sur l'environnement et le paysage façonnés par l'homme : adaptation du réseau hydrographique naturel, mise en place d'un réseau hydrographique artificiel, exploitation des richesses naturelles, mise en place de nouveaux réseaux de communication. Est également étudié l'impact de l'architecture industrielle dans l'organisation du tissu bâti traditionnel : logique de l'implantation industrielle, perturbations induites sur l'habitat vernaculaire et les établissements proto-industriels. L'impact du « monde rural » sur le développement industriel est aussi pris en considération : adaptation des modes constructifs locaux, importance des traditions, qualité, technicité et évolution des savoir-faire. Enfin, le rôle de quelques grandes familles industrielles des différentes vallées constituera un dernier axe d'étude : activité monumentale en ville et dans les villages, activité sociale conduisant à un changement progressif du statut du paysan.

À ce stade, cette problématique générale pose de nombreuses questions : ce processus a-t-il été harmonieux ou conflictuel, selon quelles modalités (communes à l'ensemble des vallées ou selon des spécificités locales), à quelle échelle de temps et d'espace ce processus correspond-il, à travers quels acteurs ? Voici un certain nombre de questions auxquelles l'étude essaie de répondre.

Au-delà de cette problématique générale de transformation du paysage qui est connue, observable si on en prend le temps, l'idée sous-tendue est qu'il existe des interactions fortes entre le patrimoine rural et le patrimoine industriel.

Par définition, ces interactions présupposées vont dans les deux sens : l'industrie ne se développe pas dans un espace vierge mais sur un territoire dont les contraintes topographiques et climatiques vont influencer les caractéristiques, dont les us et coutumes locales en matière de mode constructif, d'organisation de l'espace vont peser. Les exemples sont nombreux :



Ancienne filature et tissage Kiener à proximité du village de Gunsbach, dans la vallée de Munster : véritable isolat industriel avec ses bâtiments productifs, ses casernes ouvrières, sa villa patronale et sa ferme.

surfaces constructibles contraintes par le profil des vallées, réaffectation de bâtiments proto-industriels massés le long des cours d'eau et qui forment le noyau d'un futur site industriel, larges toitures à longs pans avec croupes particulièrement adaptées à l'enneigement dans un contexte de montagne.

Inversement, l'arrivée de l'industrie dans un territoire modifie les manières de penser l'espace, de concevoir et de réaliser le bâti, crée des modes et des modèles qui vont influencer l'aménagement du territoire. Par ailleurs, l'investissement des industriels dans l'exploitation agricole et viticole, avec la création de grands domaines, de fermes modèles qui adoptent des méthodes industrielles en termes de recherche, d'innovation et de production, tout cela génère des modifications directes ou, par imitation sur la manière de concevoir et de réaliser les bâtiments agricoles, leur taille, leur distribution intérieure, leur implantation. Enfin, l'implication

des grands industriels dans le domaine du développement touristique avec le financement de grands hôtels de luxe en altitude participe également de cette transformation du paysage de montagne.

Au total, l'idée est que l'industrie ne s'installe pas sur un terrain vierge, il ne s'agit pas d'une création *ex nihilo* qui efface l'existant et gomme ses spécificités. Il ne s'agit pas d'une juxtaposition sur un même territoire mais bien d'un échange mutuel, d'un processus d'interactions, d'apports mutuels qui aboutit à la formation d'un paysage renouvelé. On a donc une construction anthropique non pas sédimentée en strates étagées mais mêlées et complémentaires.

**Marie Pottecher**

Conservatrice du Patrimoine, chef du service de l'Inventaire du Patrimoine, Région Alsace.

**Frank Schwarz**

Chercheur, service de l'Inventaire du Patrimoine, Région Alsace.

# LOIS

## LOI n° 2021-85 du 29 janvier 2021 visant à définir et protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises (1)

NOR : MICX2003330L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

### Article 1<sup>er</sup>

A la première phrase du premier alinéa du I de l'article L. 110-1 du code de l'environnement, après le mot : « marins, » sont insérés les mots : « les sons et odeurs qui les caractérisent, ».

### Article 2

I. – Les services régionaux de l'inventaire général du patrimoine culturel, par leurs missions de recherche et d'expertise au service des collectivités locales, de l'État et des particuliers, contribuent, dans toutes les composantes du patrimoine, à étudier et qualifier l'identité culturelle des territoires.

II. – Dans les territoires ruraux, les inventaires menés contribuent à connaître et faire connaître la richesse des patrimoines immobilier et mobilier conservés, leur relation avec le paysage et, dans leur diversité d'expressions et d'usages, les activités, pratiques et savoir-faire agricoles associés.

III. – Les données documentaires ainsi constituées à des fins de connaissance, de valorisation et d'aménagement du territoire enrichissent la connaissance du patrimoine culturel en général et sont susceptibles de concourir à l'élaboration des documents d'urbanisme.

### Article 3

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport examinant la possibilité d'introduire dans le code civil le principe de la responsabilité de celui qui cause à autrui un trouble anormal de voisinage. Il étudie les critères d'appréciation du caractère anormal de ce trouble, notamment la possibilité de tenir compte de l'environnement.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 29 janvier 2021.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*

JEAN CASTEX

*La ministre de la transition écologique,*

BARBARA POMPILI

*Le garde des sceaux,  
ministre de la justice,*

ÉRIC DUPOND-MORETTI

*La ministre de la culture,*

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

---

(1) *Travaux préparatoires* : loi n° 2021-85.

*Assemblée nationale* :

Proposition de loi n° 2211 ;

Rapport de M. Pierre Morel-À-L'Huissier, au nom de la commission des affaires économiques, n° 2618 ;

Discussion et adoption (procédure d'examen simplifiée) le 30 janvier 2020 (TA n° 392).

*Sénat* :

Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, n° 286 (2019-2020) ;

Rapport de M. Pierre-Antoine Levi, au nom de la commission de la culture, n° 269 (2020-2021) ;

Texte de la commission n° 270 (2020-2021) ;

Discussion et adoption le 21 janvier 2021 (TA n° 47, 2020-2021).

## Le patrimoine au service des transitions

 [patrimoine.bretagne.bzh/decouvrir/le-patrimoine-au-service-des-transitions](https://patrimoine.bretagne.bzh/decouvrir/le-patrimoine-au-service-des-transitions)

**C'est en réaction aux mutations observées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale qu'est créé l'Inventaire : la généralisation de nouveaux matériaux, l'industrialisation du secteur du bâtiment, l'exode rural, les changements dans les modes de vie et autres bouleversements marginalisent les architectures dites « traditionnelles » au profit d'architectures et de matériaux génériques. Aujourd'hui, en Bretagne, plusieurs études explorent des sujets liés aux techniques de constructions anciennes. Au-delà du descriptif des formes, ces approches patrimoniales apportent des éclairages autour des enjeux contemporains induits par les urgences écologiques.**

**Architecture urbaine en pan de bois, en terre ou en pierre sèche...** Ces techniques séculaires ont été balayées par les révolutions constructives portées par le XX<sup>e</sup> siècle. Effet boomerang, l'industrie du bâtiment exerce aujourd'hui une pression très forte sur l'environnement : consommation de ressources non-renouvelables tel le sable indispensable à la préparation du ciment et du béton, mondialisation du marché des matériaux, émissions carbonées liées à leur transport, production massive de déchets... Le secteur de la construction consomme environ 450 millions de tonnes de granulats chaque année en France, et produit 260 millions de tonnes de déchets. Il représente aujourd'hui à lui seul 20% des émissions de CO<sub>2</sub> du pays.

### **Éco-matériaux, dynamiques locales et sobriété : circuit court et zéro déchet**

À l'inverse des standardisations portées par la plupart des programmes architecturaux contemporains, le bâti ancien vient apporter des modèles vertueux en termes de qualités constructives, de durabilité, de valorisation de ressources locales et plus généralement de résilience. Éco-matériaux, éco-construction, circuits-courts, réemploi : le vocabulaire contemporain rhabille des pratiques ancestrales et des savoir-faire qui s'inscrivent pleinement dans ces enjeux de transition.

Les matériaux « bio-sourcés » (lorsque l'on parle de matières organiques comme le bois, la paille...) ou « géo-sourcés » (origine minérale mais demandant peu voire pas de transformation, comme la terre crue ou certaines techniques constructives en pierre) présentent l'avantage d'une mise en œuvre à l'échelle « ultra-locale ». Ils portent intimement les caractéristiques géographiques de leurs territoires : si aujourd'hui, le poste budgétaire principal d'un chantier est le prix de la main d'œuvre, cela a longtemps été le « charroi » des matériaux. Dès lors, on prend le matériau au plus près, en réservant le transport aux constructions de prestige ou aux pièces que l'on ne pouvait trouver sur place.

Lorsque les affleurements rocheux sont insuffisants — comme dans le bassin de Rennes — on met en œuvre d'autres ressources immédiates : nombre de constructions ont privilégié la terre crue, montée le plus souvent avec la technique de la bauge, parfois aussi en pisé ou en adobe. Cela concerne tant le **bâti rural** que le **bâti urbain**.

Les caractéristiques géologiques du sol du pays rennais, pauvre en pierre de construction, expliquent aussi le développement d'architectures en pan de bois. Si les futaies sont plutôt réservées au bois de marine et à des constructions de prestige, le bocage et son exploitation réglementée fournit un bois nouveau idéal pour les façades de maisons de ville (ou rurales). Solide, durable et léger, ce modèle d'architecture se répand ensuite progressivement aux espaces ruraux qui entourent Rennes, par l'influence de la noblesse puis de la bourgeoisie. Intrinsèquement évolutives, les constructions en pan de bois se transforment, s'adaptent, évoluent au gré de démontages et remplacement de certaines pièces. Elles sont aussi le fruit de pratiques empiriques de recyclage et réemploi : on utilise par exemple des pièces de bois issues du démontage de bateaux, comme cela s'observe ponctuellement à Redon.



Bauge et pan de bois, des mises en œuvre employant des matériaux locaux et durables © Service de l'Inventaire du patrimoine, Région Bretagne

Ce même souci d'économie constructive prévaut dans les aménagements en pierre sèche qui ponctuent zones littorales et rurales. Au fil du défrichement et des labours, on utilise les pierres tirées du sol pour édifier des murets marquant des limites de propriété. Sur les grèves, on édifie avec les galets ou les pierres arrachées par la mer les perrés qui protègent les terres cultivables des assauts des vagues. Dans les carrières, les déchets de taille servent à construire des abris de carriers ou partent en moellon et tout-venant pour les maçonneries les plus proches.

Avant l'arrivée du béton et son utilisation massive, l'économie traditionnelle constructive compte donc peu de déchets et intègre l'ensemble des matériaux disponibles. Le remploi des pièces de charpente ou des pierres témoigne de ce souci permanent. Les recycleries d'aujourd'hui ne sont que des échos de ces pratiques ancestrales. L'émergence d'une filière de Responsabilité Élargie du Producteur appliquée aux matériaux de construction s'inscrit dans la nécessité de rendre le secteur plus durable.

### **Des interactions positives avec la biodiversité**

La valeur écologique des constructions traditionnelles se trouve aussi dans leur capacité à interagir avec leur milieu et la biodiversité qui les entourent. **Les murets en pierre sèche illustrent ce rôle de régulation et de protection** : en constante relation avec l'eau, la pierre sèche assure une régularité hydrographique mais aussi thermique à son milieu, puisqu'elle stocke la chaleur de la journée et la restitue la nuit. Ce rôle, bénéfique pour les cultures, l'est aussi pour la biodiversité. Les murets en pierre sèche fonctionnent comme de véritables écosystèmes et abris de la faune et de la flore. Les matériaux traditionnels, dans leur mise en œuvre, maintiennent des liens entre le bâti et la nature, et participent au maintien des corridors écologiques. Leur utilisation s'inscrit pleinement dans les réflexions sur les trames vertes et bleues des documents d'aménagement.

### **Bien connaître le patrimoine pour le réinvestir avec succès**

Les qualités constructives des architectures traditionnelles sont indéniables. Prenant à revers certains préjugés sur leur fragilité ou leurs mauvaises performances énergétiques, les matériaux traditionnels disposent d'atouts majeurs.

Le bois ou la terre crue assurent une régularité hygrométrique et thermique aux constructions. Perméables, ils laissent passer l'humidité et permettent la respiration naturelle du bâti. Leur inertie thermique assure des régulations bénéfiques et davantage de confort, été comme hiver. Réponse pertinente aux enjeux actuels de

performance énergétique, ces qualités de régulation thermique (en plus du caractère naturel et renouvelable) justifient le renouveau de ces matériaux aujourd'hui, tant comme source d'inspiration pour des constructions nouvelles que comme existant à réhabiliter.

Réinvestir un bâti ancien nécessite néanmoins en premier lieu d'intégrer pleinement sa logique constructive originelle et parfois ses modifications intermédiaires afin de lui redonner une nouvelle vie. Sur une maçonnerie en terre, l'insertion de matériaux modernes (ciment, menuiseries alu ou PVC, doublage placo, carrelages...) — non respirant — contraignent les échanges hygrométriques et provoquent des points de fragilité. En créant une étanchéité, la régulation hygrométrique est stoppée, la terre ne respire plus, se gorge d'eau et concentre l'humidité à l'intérieur de l'édifice au risque de dégradations irréversibles. Il en est de même pour les murets en pierre sèche ou architectures en pan de bois.

La connaissance et la compréhension fine des édifices est donc essentielle pour assurer leur conservation. En participant à la description des formes et à l'exploration historique du bâti, et en co-construisant cette connaissance au plus près du terrain avec ses partenaires, l'Inventaire apporte son expertise complémentaire à celle des architectes, ingénieurs et autres intervenants de la restauration. Mais si les regards sont essentiels, les savoir-faire le sont plus encore. Le travail des artisans est primordial pour redonner vie à certaines formes très complexes : les édifices en pan de bois, assemblages complexes d'éléments de charpente, constituent de véritables prouesses techniques, dont la restauration nécessite une expérience avérée.

Néanmoins, nombre de techniques constructives traditionnelles étaient mises en œuvre de façon relativement spontanée, souvent collectivement. Si l'entraide de proximité était constitutive des sociétés rurales, elle se réinvente aujourd'hui sous forme de « chantiers participatifs » qui s'accordent bien de pratiques assez simples comme la terre crue ou les maçonneries de pierre sèche. Garanties d'une connaissance avérée des matériaux et savoir-faire, des associations et réseaux organisent ces offres et assurent formation et transmission. C'est le cas de **Tiez Breiz** et de **l'école des talus**, ou encore d'associations promouvant l'habitat écologique et l'écoconstruction comme **Empreinte** et **Ecobatys**.



Un enjeu actuel commun aux artisans et associations : se réapproprier les techniques anciennes, ici le pan de bois et la fabrication d'adobes © Service de l'Inventaire du patrimoine, Région Bretagne

En regard des aspirations contemporaines, ces dynamiques s'accordent aussi d'une dimension sociale ou/et militante. La **briqueterie solidaire de Chevaigné** invente un modèle sociétal en croisant les valeurs des communautés Emmaüs avec un engagement fort en faveur de la valorisation des terres, et en ouvrant le tout à des participations variées autour de la production d'adobes. Partout en Bretagne, des chantiers explorent une multiplicité de références aux architectures et pratiques traditionnelles pour réinventer un modèle alternatif au développement périurbain.

Autant de pratiques qui lient patrimoine, enjeux environnementaux et enjeux sociaux, et que la Région Bretagne accompagne au titre de ses compétences en matière d'aménagement, de gestion des transitions, de formation, d'insertion et du patrimoine.

# L'INDUSTRIE AU VERT

Patrimoine industriel et  
artisanal de la vallée de la Seine  
en Seine-et-Marne

## INTRODUCTION

Dans quel monde entrons-nous ? C'est le cri unanime, le soupir jamais contenu, la question qui, sans répit, perle du bouquet de paroles, de monuments et de vestiges qui forment la trame de cet ouvrage. Voici l'histoire, en effet, d'une portion de vallée française, couverte en deux siècles d'un brun manteau d'usines, et frappée par la crise des années 1970 : entre les recensements de 1968 et de 2012, près de douze mille emplois industriels – soit 50 % de l'effectif initial – ont été perdus en Seine-et-Marne, dans les cinquante-deux communes qui bordent la vallée de la Seine<sup>1</sup>. Ici comme ailleurs, la mutation du système productif – cocktail actif de tertiarisation, de dématérialisation des moyens de production, de gains de productivité et de globalisation<sup>2</sup> – s'est exprimée dans le paysage par des fermetures d'usines et leur cortège de démolitions. On sait qu'à Saint-Fargeau-Ponthierry, Dammarie-lès-Lys, Champagne-sur-Seine ou Montereau-Fault-Yonne, elles ont été vécues comme autant de blessures psychologiques, sociales et urbaines. Une dynamique économique nouvelle s'est mise en place, on le verra. Il était donc urgent de recenser les supports matériels – bâtiments et machines – de cette histoire, de les interroger grâce aux archives, de les confronter à la mémoire des anciens et de les comparer aux réalités de l'industrie vivante. Non pour « fossiliser », mais pour convertir cette précieuse matière scientifique en vecteur de valorisation territoriale : connaître, préserver, transformer le patrimoine industriel pour se projeter vers l'avenir. Quel territoire ? Avant d'en dresser le tableau contemporain et d'en présenter la genèse, laissons les voyageurs, en guise d'introduction, nous aider à en esquisser un premier tableau sensible.

### LE PAYSAGE DES VOYAGEURS

Paris, 1804. Sur les traces des savants qui, au siècle des Lumières, brûlaient de faire « l'inventaire du monde », l'érudit Louis Millin prend la direction du Midi par le grand chemin de Lyon. Son attelage rejoint la Seine à Juvisy. D'emblée, l'industrie le fascine – et le glace. Il décrit tour à tour, à Essonnes, la fabrique de poudre, « substance inventée pour la destruction de l'espèce humaine<sup>3</sup> », puis la grande papeterie où « M. Didot prétend avoir trouvé l'art de faire du papier sans ouvriers<sup>4</sup> ». Mais au-delà s'ouvre la forêt, et bientôt le voyageur n'a plus d'yeux, à Fontainebleau, Moret et Montereau – on ne remonte jamais plus loin –, que pour l'éclat des « antiquités ». Point d'activité fabricante dans cette portion de vallée ? Seule a droit de cité l'extraction du « grès dur qui sert à paver d'une manière si commode et si solide les rues de nos villes<sup>5</sup> ».

Trente ans plus tard, à l'heure de l'industrialisme conquérant, les regards portés sur le paysage de la Haute-Seine ont-il changé ? Paris, 1836 : depuis le « vapeur » qui le conduit à Montereau, le polygraphe Constantin Mazeret contemple partout l'industrie. À Charenton, Gentilly, Ivry, Choisy, Athis, Corbeil ou Essonnes se succèdent les fleurons de la chimie, du textile et de la métallurgie. Mais plus loin ? Chantre obstiné de la modernité – son guide est vendu sur les bateaux à vapeur –, il ne trouve après maints efforts, à Seine-



1. 10 192 emplois industriels hors BTP en 2012, contre 21 924 en 1968. Sources : recensements INSEE 1968 et 2012, analysés par Catherine Rhein, CNRS-UMR Géographie-cités, n° 8504.

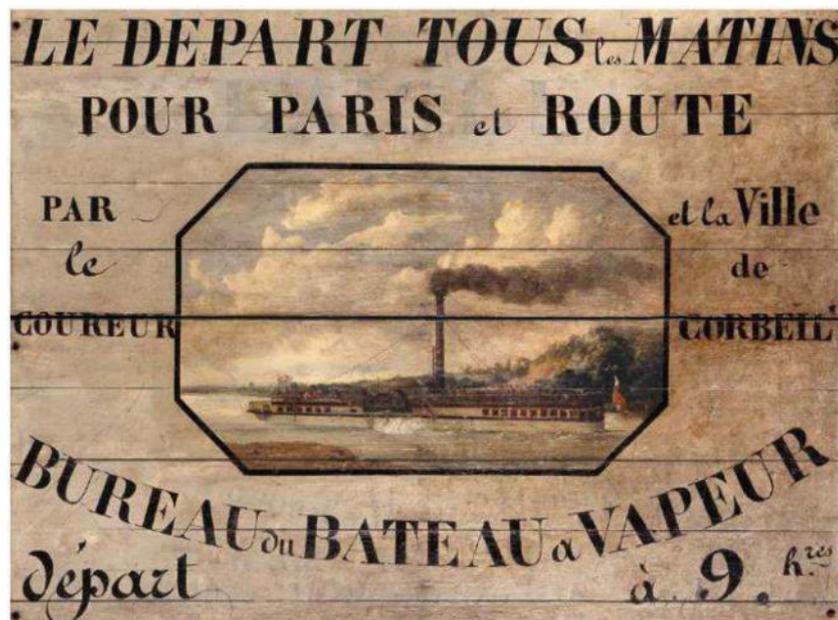
2. Lionel Nesta, « Désindustrialisation ou mutation industrielle ? », *Économie et statistique*, n° 438-440, 2010, p. 297-301.

3. Aubin-Louis Millin, *Voyage dans les départements du Midi de la France*, Paris, Tournisien, 1804, p. 23-24. La paix d'Amiens vient d'être rompue.

4. *Ibid.*, p. 25. Référence à l'invention, dans la papeterie d'Essonnes, de la machine à fabriquer le papier en continu par Nicolas-Louis Robert en 1798.

5. *Ibid.*, p. 52.

*Assiette de la série des Départements, faïence de Creil et Montereau, années 1890 (collection particulière).*



Port, qu'un moulin « employé comme féculerie de pommes de terre », et à Boissettes une manufacture de lacets. Il s'engage alors dans une énumération joyeuse de châteaux et de « jolies maisons de plaisance ». Le spectacle des fabriques ne lui est offert qu'en ville : Melun et Montereau transforment le blé en farine, la betterave en sucre, le calcaire en chaux et la glaise en tuiles ou en faïences<sup>7</sup>.

De ce contraste entre l'aval industriel et l'amont nourricier, c'est à Flaubert que l'on doit l'évocation la plus sensible : en 1840, Frédéric Moreau quitte à regret, sur la *Ville-de-Montereau* – encore un bateau à vapeur –, les berges parisiennes « peuplées de magasins, de chantiers et d'usines » pour rejoindre sa province, et c'est dans l'entre-deux, dans le temps suspendu du voyage en « rivière », dans un paysage pittoresque déjà désenchanté « où l'on aperç[oit] des vignobles, des noyers, un moulin dans la verdure », que naît par contraste l'idylle du jeune homme romantique<sup>8</sup>. La trame du territoire réel et rêvé est désormais fixée : après Corbeil, après la vallée industrielle – tendue vers le « progrès » –, le cours boisé des méandres, paisibles ou monotones – ancrés dans le passé –, n'est interrompu que par des fabriques où se transforment les ressources du sol. Ce constat change peu au cours du xx<sup>e</sup> siècle. D'une guerre à l'autre, les guides touristiques pénétrés de géographie scolaire, de foi dans le progrès et de prestige national détaillent certes, depuis les fenêtres du train, la progressive densification industrielle de la Haute-Seine – Schneider à Champagne-sur-Seine, *L'Air liquide* à La Grande-Paroisse<sup>9</sup>. Mais ils vantent encore et toujours les richesses minérales, forestières et agricoles d'un territoire rural partagé entre Brie et Gâtinais.

On mesure déjà, à ce stade, l'intérêt de s'attarder sur cette portion de vallée, sur les 108 kilomètres du cours de la Seine qui, dans le département de Seine-et-Marne, depuis la Bassée jusqu'aux portes de l'Essonne, forment la transition entre la « province » et la métropole.

#### TABLEAU CONTEMPORAIN

Pour définir ce territoire et caractériser la relation qu'entretiennent ici, depuis trois siècles, le fleuve et l'industrie, saisissons les trois clés de lecture géographiques tenues par les voyageurs. Première clé, ce territoire est celui où se succèdent encore aujourd'hui, dans le vocabulaire des navigants, la Petite-Seine et la Haute-Seine. Après avoir parcouru 220 kilomètres depuis sa naissance sur le plateau de Langres, la Seine

6. Constantin Mazeret, *Panorama descriptif, historique et anecdotique des rives de Seine, de Paris à Montereau*, Corbeil, Creté, 1836, p. 164.

7. *Ibid.*, p. 195-198 et 260-264.

8. Gustave Flaubert, *L'Éducation sentimentale*, Paris, Michel Lévy frères, 1869, rééd. dans *id.*, *Œuvres*, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, t. II, 1948, p. 33-40.

9. *La Bourgogne*, coll. « Guides bleus », Paris, Hachette, 1935.

*Enseigne réalisée en 1834 pour une compagnie parisienne de bateaux à vapeur reliant Corbeil, Melun et Fontainebleau, repeinte en 1840 pour une*

*compagnie qui reliait Paris à Montereau (Conflans-Sainte-Honorine, musée de la Batellerie).*



reçoit les eaux de l'Yonne (100 mètres cubes par seconde). Le débit et la largeur du fleuve sont alors plus que doublés : c'est ici que s'achève la Petite-Seine, accessible aux péniches de 650 tonnes mais pour l'heure interdite au trafic à grand gabarit (plus de 1 000 tonnes)<sup>10</sup>. En Seine-et-Marne, la Petite-Seine se confond avec la Bassée, vaste dépression alluviale et agricole (40 kilomètres de long, 200 kilomètres carrés) limitée au nord par la cuesta d'Île-de-France (plateau de Brie) et au sud par les rebords du Sénonais (plateau de Sens). La Seine s'y « déploie en une multitude de bras, de méandres et de plans d'eau auxquels s'ajoutent le canal et l'exploitation de gravières ». Elle offre de loin en loin des zones « presque sauvages que la végétation de sous-bois et de marais rendent impénétrables<sup>11</sup> ». Par suite, en dehors de Bray-sur-Seine, l'industrie n'a jamais répandu jusqu'ici son empire.

Tout change à Montereau-Fault-Yonne, porte d'entrée de la Haute-Seine. Après la confluence de l'Yonne, en effet, le trafic s'opère à grand gabarit<sup>12</sup>. Depuis deux siècles, se concentrent ici les réseaux de communication ferroviaires et routiers ; aujourd'hui, les zones industrielles de Montereau et de Melun-Vaux-le-Pénil résistent à la désindustrialisation. Rien de comparable, toutefois, avec la densité industrielle du couloir fluvio-maritime de la Basse-Seine, en aval en Paris<sup>13</sup>. En amont de la capitale, en effet, les paysages demeurent ceux de la « rivière » chère à Flaubert : après la confluence du Loing (16 mètres cubes par seconde), le fleuve s'encaisse profondément entre le plateau briard et les collines du Gâtinais, formant de larges méandres. Les boucles de la Seine, bordées au sud par la forêt de Fontainebleau, se prolongent jusqu'à Saint-Fargeau-Ponthierry et Nandy, limite occidentale de notre territoire à 40 kilomètres du centre de Paris par le fleuve. Ce dernier s'élargit alors des apports de l'Essonne, de l'Orge et de l'Yerres, puis, après la confluence de la Marne (100 mètres cubes par seconde), entre dans son ample section parisienne.

Deuxième clé de lecture, l'axe fluvial, routier et ferroviaire de la vallée constitue l'exutoire principal des richesses agricoles et minérales d'un territoire essentiellement rural. Le plateau calcaire et meulier de la Brie française et de la Brie orientale est recouvert de sols argilo-limoneux comptant parmi les plus fertiles d'Europe, favorables à la culture des céréales (rendement moyen de 90 quintaux par hectare) et de la betterave à sucre. À ce grenier à blé s'ajoutent les ressources forestières de la Brie humide et du massif de

10. La Seine est doublée par les canaux de dérivation de Beaulieu à Villiers-sur-Seine (9 kilomètres, 1881-1886) et de Bray-sur-Seine à La Tombe (11 kilomètres, 1899, déclassé en 1979). Un projet d'extension du réseau à grand gabarit entre Montereau et Nogent-sur-Seine (de 1 000 à 4 000 tonnes) est encore en débat à l'heure où sont écrites les dernières lignes de cet ouvrage.

11. La Bassée est classée parmi les réserves naturelles nationales depuis 2002. Conseil général de Seine-et-Marne et CAUE 77, *Atlas des paysages de Seine-et-Marne*, CG77, 2007, p. 217.

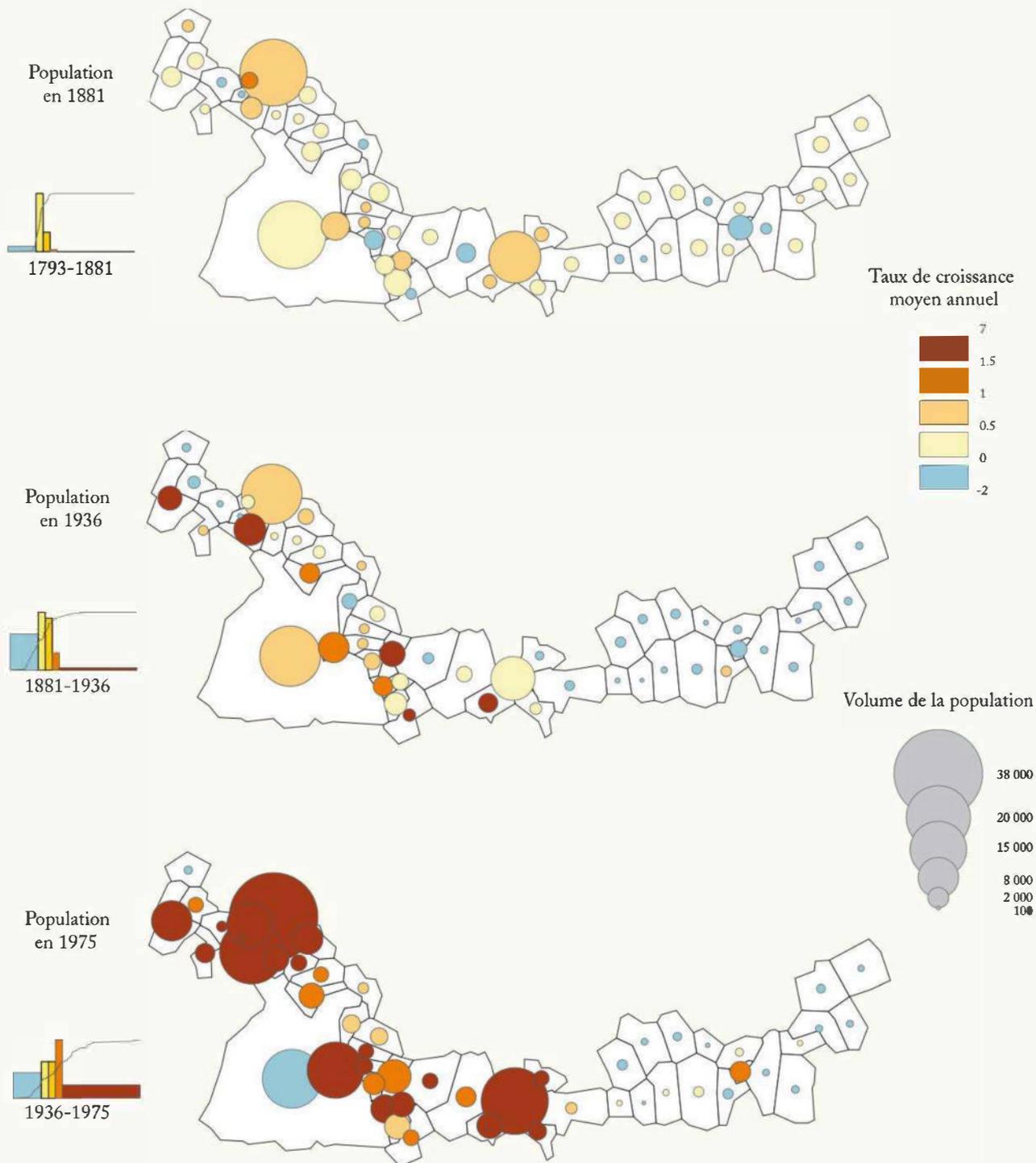
12. Chenal de 80 à 100 mètres et mouillage de 5 mètres pour convois de 1 000 tonnes et plus. Marcel M. Chartier, « Le fleuve et les voies d'eau en Île-de-France », dans *La Seine et son histoire en Île-de-France*, Mémoires de la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, t. 45, 1994, p. 27-28.

13. Emmanuelle Réal et Denis Couchaux, *Le Paysage industriel de la Basse-Seine*, Rouen, Inventaire général du patrimoine culturel de Haute-Normandie, coll. « Images du patrimoine », n° 249, 2008.

*Paysage de Brie humide. Au fond, la silhouette du grand ensemble de Surville.*

*La vallée de la Seine entre la confluence du Loing et celle de l'Yonne. Vue prise depuis les silos de la coopérative InVivo (La Grande-Paroisse).*

# Population et taux de croissance moyens annuels



Sources : Recensements SGF/INSEE et fond IGN © C. Rhein, CNRS-UMR Géographie-cités n° 8504

Fontainebleau<sup>14</sup>. Le fleuve et ses affluents ont mis au jour d'importants affleurements minéraux, exploités sur la longue durée pour les besoins de la capitale. Ce sont, d'est en ouest, les argiles nobles (à céramique) du bassin de Provins, les calcaires, marnes et argiles cimentiers de la « Brie humide », les granulats alluvionnaires de la Bassée, les calcaires de Champigny et de Château-Landon (à chaux, moellons, enrochements, granulats et « fines ») extraits en Gâtinais, les sables du massif de Fontainebleau, enfin le pétrole du plateau de Brie. Autant de gisements dont le potentiel, le plus important d'Île-de-France, demeure convoité<sup>15</sup>.

La répartition de la population confirme ce tableau général. À l'échelle de l'Île-de-France, malgré l'étalement de l'agglomération centrale<sup>16</sup>, un fort contraste subsiste entre l'amont et l'aval : au recensement de 2012, on comptait 507 073 habitants dans les cinquante-deux communes de la vallée en aval, depuis Le Pecq jusqu'à la Normandie, contre 283 570 dans les cinquante-deux communes de notre territoire<sup>17</sup>. À l'échelle de ce dernier, l'opposition reste franche entre la Petite-Seine et la Haute-Seine. En quarante ans, la population a plus que doublé en Bassée, mais le territoire de la Haute-Seine, fort des trois agglomérations de Melun, Fontainebleau et Montereau, reste dix fois plus peuplé, et six fois plus dense que celui de la Petite-Seine (639 contre 108 habitants au kilomètre carré).

### AMBITIONS ET REGRETS D'UN INVENTAIRE

C'est dans ce paysage que, à partir de 2008, une petite escouade de chercheurs fut lancée en quête des monuments et traces de l'héritage industriel<sup>18</sup>. Dans quel contexte, pour répondre à quelle demande, selon quelle méthode et avec quels outils ?

Le contexte d'abord. Au cours des années 1970 et 1980, au plus fort des luttes pour préserver l'emploi, peu d'usines remarquables ont été signalées dans cette portion de vallée, à l'exception notable de la centrale électrique de la manufacture de papiers peints Leroy, protégée au titre des monuments historiques dès 1986<sup>19</sup>. Faute d'inventaire et de mobilisation sans doute, car les associations et les institutions étaient alors accaparées, en Île-de-France, par des territoires industriels plus denses<sup>20</sup>. Vingt ans après le traumatisme, au début des années 2000, le rythme des démolitions – une trentaine – semblait avoir fléchi. Certaines entreprises, victorieuses de la crise, poursuivaient leur route, à l'image des carrières de calcaire et de granulats, du secteur pharmaceutique ou de la SILEC. On cite aujourd'hui plusieurs exemples de réindustrialisation sur d'anciennes bases : à Thomery, ADR reste un fleuron du roulement à billes de précision et la fabrication de machines tournantes a repris, en 2009, dans l'usine de matériel électrique de Champagne-sur-Seine. En contrepoint, plusieurs usines ont été reconverties à de nouveaux usages : l'ancien atelier de peinture de l'usine Nodet abrite une médiathèque depuis 2007 et la cartonnerie Devoisselle est devenue complexe de loisirs en 2009.

Mais conjointement, la menace a reparu. Faute de projet pour leur offrir une seconde vie, après un trop long temps de déshérence, cinq usines ont été détruites depuis le début de l'enquête, dont deux très récemment à Saint-Fargeau-Ponthierry<sup>21</sup>. À Dammarie-lès-Lys, les deux grandes usines du Clos Saint-Louis sont en sursis. Il est nécessaire aujourd'hui d'en montrer la rareté – une usine de la Grande Guerre pour Delattre et

14. Laurent Azuelos et Olivier Renault (dir.), *Les Milieux naturels et les continuités écologiques de Seine-et-Marne*, Conseil général de Seine-et-Marne, 2013, p. 20-26.

15. Réserve de biosphère de Fontainebleau et Gâtinais, Géofestival et Géomis, *Mémoires de pierre : les ressources minérales du territoire de Fontainebleau et du Gâtinais et leurs relations avec les activités humaines*, 2014 (en ligne), *passim*.

16. Source d'un doublement de la population seine-et-marnaise en quarante ans.

17. Extraction et analyse des données communales des recensements de 1968 et 2012. Source : cassini.chess.fr.

18. Convention département-région du 7 décembre 2007.

19. Elle abrite deux génératrices et la machine à imprimer le papier peint en vingt-six couleurs, ensemble protégé au titre des monuments historiques dès 1986, soit quatre ans après la fermeture de l'usine. Protections en Seine-et-Marne : la rotonde SNCF de Longueville (inscrite en 1984), la chocolaterie Menier de Noisiel (inscrite en 1986, classée en 1992), les usines élévatoires des eaux de Trilbardou et d'Isles-Meldeuses (inscrites en 1987, classée en 1992) et la tuilerie de Bezanleu (inscrite en 1989).

20. Nicolas Pierrot, « L'Île-de-France – dont Paris/ The Industrial Heritage of the Île-de-France Region », *Patrimoine industriel-Archéologie, techniques, mémoire*, revue du CILAC, mars 2016, n° 66-67, p. 126-143.

21. Après la démolition des moulins de Melun à la veille de l'enquête en 2005, on compte l'usine Cotelle à Saint-Fargeau-Ponthierry (2009), la centrale EDF de Montereau (2011), les silos de Bray-sur-Seine (2011), plusieurs fours à chaux au Mée-sur-Seine (2014), l'usine Morin et l'usine Cooper à Saint-Fargeau-Ponthierry (2016 et 2017) et la démolition prochaine du barrage des Vives-Eaux.

22. *Île-de-France 2030*, schéma directeur de la Région Île-de-France, adopté par le conseil régional le 18 octobre 2013, vol. 5 : « Propositions pour une mise en œuvre, annexe », 18 octobre 2013, p. 139-140.

23. Anne-Françoise Garçon, « Le patrimoine, antidote de la disparition ? », *Historiens et géographes*, n° 405, janvier-février 2009, p. 201.

24. 28 mai 2011, journée portes ouvertes chez Jeumont Electric, exposition réalisée en partenariat avec Moret-Seine-et-Loing ; décembre 2011, *Champagne-sur-Seine, et l'usine créa la ville*, coll. « Parcours du patrimoine », Paris, Somogy ; 31 mars 2012, visite de l'usine scénographiée par Cendre Chassanne (Cie Barbès 35) ; 5-6 octobre 2012 et 25-26 octobre 2013, création de la pièce *Histoires* par la Cie Barbès 35, avec la participation des habitants (soirée d'ouverture des Scènes rurales, Act'art 77) ; interventions en classes de troisième au collège Fernand Gregh ; étude de mise en tourisme (cabinet Élan, 2013) ; *Et l'usine créa la ville. Champagne-sur-Seine*, film de Xavier de Lauzanne, Aloest Productions et Région Île-de-France, 2013, 56 min. ; 2014, étude urbaine sur la reconversion de la zone industrielle ; 2017, vidéo sur l'évolution de Champagne à l'église russe, musée de la ville ; à venir, circuit de visite porté par Moret-Seine-et-Loing (compétence « diffusion de l'offre tourisme »).

25. Voir la rubrique « Sources et travaux » en fin d'ouvrage.

26. Denis Woronoff, *Histoire de l'industrie en France, du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 1994.

27. On songe notamment au dépôt des tramways d'Avon (répertoire n° 2) et aux dépôts PLM de Montereau-Fault-Yonne et Moret-Veneux-les-Sablons (répertoire n° 142 et 185).

28. Tous consignés dans le répertoire final. Ce dernier comprend 263 sites. En effet, aux 228 sites recensés ont été ajoutés 35 sites détruits, retenus pour leur intérêt architectural ou leur importance dans l'histoire industrielle du territoire.

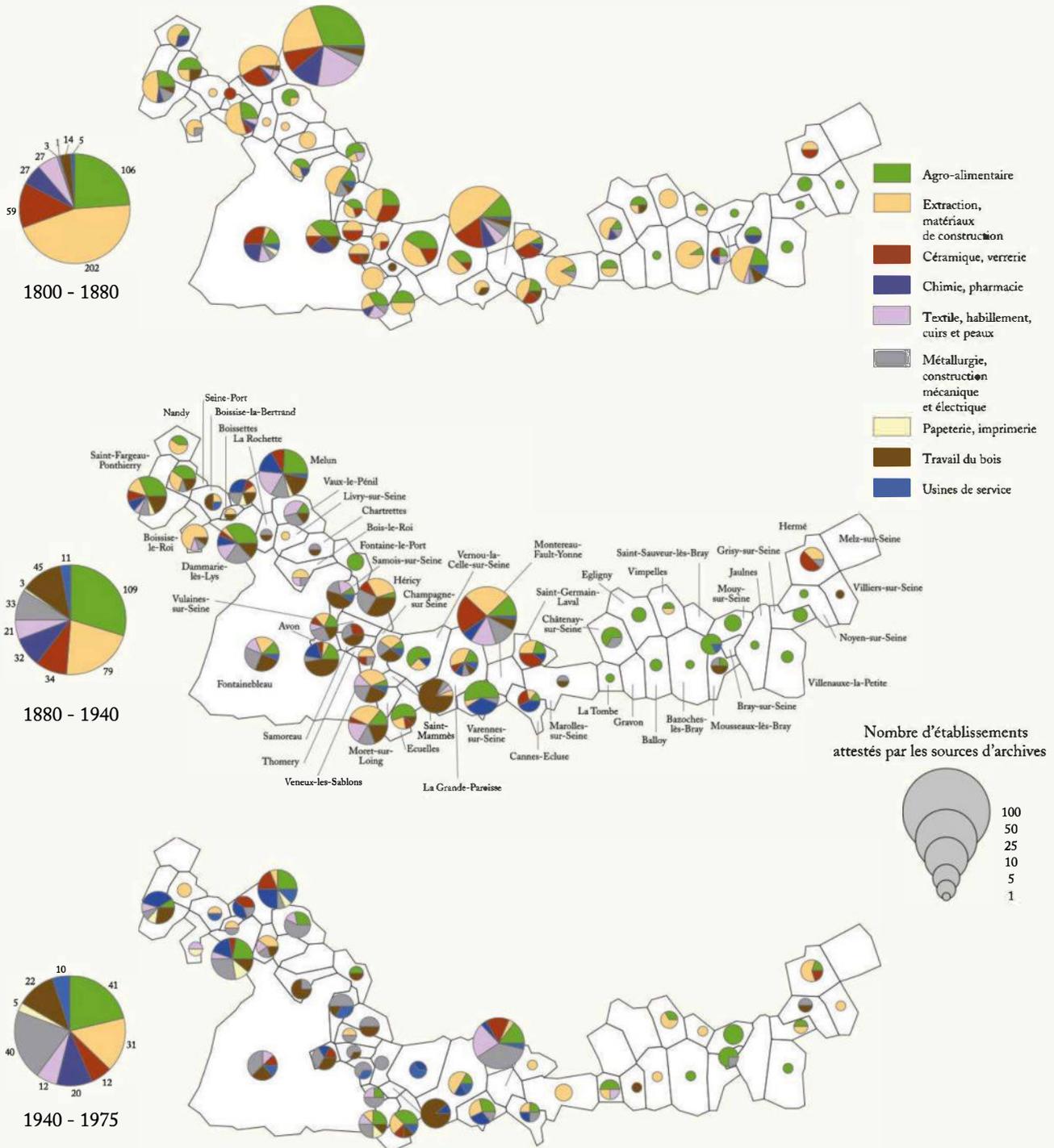
Frouard – et la qualité architecturale – une œuvre d'Eugène Freyssinet, pionnier du béton armé, pour la seconde – dans l'espoir de susciter ce « réflexe patrimonial » profitable à tout projet d'aménagement<sup>22</sup>.

Un rendez-vous manqué, irrémédiablement ? La demande d'histoire, de mémoire et de patrimoine reste aujourd'hui pressante. Elle a changé toutefois, car l'urgence s'est déplacée. Il ne s'agit plus prioritairement de « courir devant les bulldozers », d'opposer dans l'urgence la notion de « patrimoine industriel » – qui fait de l'industrie un *bien culturel commun*, le support matériel d'un moment de civilisation à transmettre aux générations futures – à la définition ouvrière et patronale de « patrimoine » envisagé comme source de travail et de richesses<sup>23</sup>. Cette étude est née au moment où les Régions se voyaient confier, par la loi de décentralisation du 13 août 2004, l'inventaire général du patrimoine culturel, et où les collectivités locales en général s'investissaient dans la reconnaissance et le financement de leur patrimoine. Il s'agissait donc d'engager la recherche pour connaître, valoriser, voire susciter les projets de reconversion, de « recyclage », dans une logique d'aménagement durable ; enfin de suturer l'ensemble à l'industrie contemporaine pour produire un récit utile au développement territorial. Ainsi la présente étude a-t-elle nourri le projet de reconversion de la centrale électrique de l'usine Leroy en espace culturel et cherché à accompagner la renaissance de l'usine de matériel électrique de Champagne-sur-Seine<sup>24</sup>.

Les méthodes du recensement et de l'étude sont connues, mais toujours plus ambitieuses à mesure de l'enrichissement des questions posées à ce patrimoine « à enjeux ». D'abord tenter de composer la carte historique du territoire industriel, afin de guider l'arpentage du terrain et de situer les traces de l'activité fabricante dans l'espace et le temps. Faute de pouvoir différencier, dans les sources primaires, l'essentiel du secondaire – qu'est-ce qu'un « atelier » ? –, l'usage d'un filet aux mailles serrées a permis de retenir les ateliers modestes – relevant de l'artisanat de production – autant que les grandes usines. Sur les 2 184 informations exhumées, le corpus s'élève, après élimination des doublons, à 945 sites révélés par les archives et la bibliographie<sup>25</sup>. Leur activité est attestée, même brièvement, entre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et 1980. Trois périodes se distinguent – qui forment la trame du présent exposé – marquées par les deux fortes césures de 1880 et 1945<sup>26</sup>. Chaque site est localisé à la parcelle ou à la commune : une fois cartographié, ce nuage d'informations permet également d'isoler cinq territoires de production qui servent de cadres aux monographies présentées dans la deuxième partie de cet ouvrage.

Sur place, 195 sites de production ou de réparation<sup>27</sup> ont été retrouvés – 170 dans leur intégrité ou reconvertis, 25 à l'état de vestiges –, soit 20 % des sites mentionnés par les sources. Il faut ajouter à cet ensemble un centre de recherches (Les Renardières), 5 écoles et centres de formation, 14 cités et lotissements ouvriers, 9 logements patronaux, 3 équipements sociaux et 2 églises de cités ouvrières, recensés en cours d'enquête. Soit un total de 228 sites à étudier<sup>28</sup>. Afin de répartir utilement les efforts, trois catégories ont été créées, fruit du croisement de cinq critères : conservation ou non des parties essentielles de l'organisme industriel, intérêt architectural, présence ou non d'équipements techniques, pérennité de l'activité autorisant l'étude des gestes du travail, représentativité du site dans

## Répartition des établissements par branches d'activité, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle



Sources : AD77, 4P (matrices cadastrales), 5MP et SC (établissements insalubres), 3S et 4S (cours d'eau), 7S (carrières) ; AN F20/294 (État des moulins à farine en activité, an X-1801) ; AD77, M9300 (idem, 1<sup>er</sup> juillet 1811) ; AN F10/5767 (État statistique des usines sur les cours d'eau non navigables ni flottables, 1862 et 1885) ; inventaire général de Melun (J. Förstel).  
 © Région Île-de-France. Données : L. Caliste / Base de données : V. Lacour et O. Lassère / Analyse : N. Pierrot / Cartographie : D. Bétored, 2017.

sa branche d'activité. On assume ici, bien sûr, une part de subjectivité, inhérente à tout jugement patrimonial. Les sites jugés mineurs ont fait l'objet d'une datation sommaire de la période d'activité et du gros œuvre. Les sites intermédiaires ont bénéficié d'une étude historique (succession des fonctions et des raisons sociales) et d'une analyse architecturale rapportée à l'étude de la chaîne technique opératoire, selon la démarche classique de l'archéologie industrielle. Enfin, trente-cinq sites ont fait l'objet d'une approche monographique approfondie, occasion de diversifier les expériences.

De l'histoire de l'art à l'histoire des techniques – appliquée dans un premier temps aux machines anciennes désormais sans opérateurs –, le champ à couvrir était déjà très ouvert. Mais bien d'autres opportunités ont été saisies : étudier les gestes de l'activité contemporaine, recueillir et valoriser la mémoire des « anciens » (à Saint-Fargeau-Ponthierry, Dammarie-lès-Lys<sup>29</sup>, Champagne-sur-Seine, Thomery, Saint-Mammès), étudier les reconversions d'usines à d'autres usages. D'où plusieurs regrets : ne pas avoir pu systématiser les enquêtes sur la mémoire et n'avoir pu qu'esquisser l'étude environnementale du patrimoine industriel. En effet, si l'impact de l'industrie sur les paysages est intégré de plein droit à l'analyse des zones industrielles et des carrières, si l'histoire des conflits et des renoncements environnementaux transpire des fonds d'archives explorés – on songe à l'installation d'établissements insalubres en temps de guerre –, il reste à envisager, pour une approche complète de chaque site, l'étude historique des sols par exemple, certes sans valeur patrimoniale mais dotés d'une forte valeur d'héritage. Quelquefois pourtant, un choix architectural peut s'expliquer par la nécessité de résoudre un conflit : à Dammarie-lès-Lys, ce sont bien les plaintes des riverains qui obligèrent la société Ideal Standard à construire une cheminée en béton de 60 mètres chargée de disséminer plus loin les gaz de fonderie<sup>30</sup>.

### DÉCONDITIONNER LES REGARDS

Enfin, quels outils mobiliser ? En complément des outils classiques – « Un œil réceptif et une bonne paire de chaussures<sup>31</sup> » –, la photographie et la cartographie ont été placées au centre de la démarche. Des cartes et des plans pour suggérer l'impact et la complexité de l'industrie à toutes les échelles, depuis le territoire, apprécié dans sa construction historique, jusqu'à l'intérieur de l'usine, dont l'histoire et le principe de fonctionnement sont méticuleusement restitués<sup>32</sup>. Des photographies ensuite, obtenues grâce à une longue immersion dans le territoire, pour saisir les paysages, les architectures, les gestes du travail, parfois la complicité entre les hommes et femmes séparés dans l'espace de production, mais intimement liés par le regard et la complémentarité des opérations.

On sent pointer la critique : voici l'industrie esthétisée, mythifiée, fétiche brandi pour nourrir dans l'artifice une nostalgie délétère. Alors assumons, et contestons : dans l'océan des images de la friche, de la ruine rurale et environnementale, contre l'invasion des images policées de la communication, l'imagerie du patrimoine industriel a su se forger un langage. Des friches, certes, des salles blanches, parfois. Mais surtout une approche photographique visant à déconditionner les regards sur des lieux stigmatisés ou inaperçus. La photographie d'inventaire permet pour un temps d'offrir à l'usine – même lorsque l'architecte n'y a pas songé – le statut visuel de la cathédrale ou du château ; de déshabiller furtivement l'usine de valeurs plaquées par ceux qui jamais ne la fréquentent ; d'offrir aux « anciens » et aux salariés une image fidèle d'un travail qui les a construits autant qu'il les a consumés ; d'offrir enfin une image sensible des transformations contemporaines du système productif. Tout ceci sans renoncer, dans le champ scientifique, à revendiquer la neutralité d'un objet d'étude grand ouvert à la curiosité pluridisciplinaire.

(...)

29. Par l'intermédiaire des ateliers Mémoire de la ville animés par Catherine Suard.

30. Richard Michel, *Entreprises et entrepreneurs de Seine-et-Marne*, SEDIPA, 1994, p. 170-176.

31. Maurice Daumas, *L'Archéologie industrielle en France*, Paris, Robert Laffont, 1980, p. 428. L'auteur reprend ici la formule de R.-A. Buchanan, *Industrial Archaeology in Britain*, 1977.

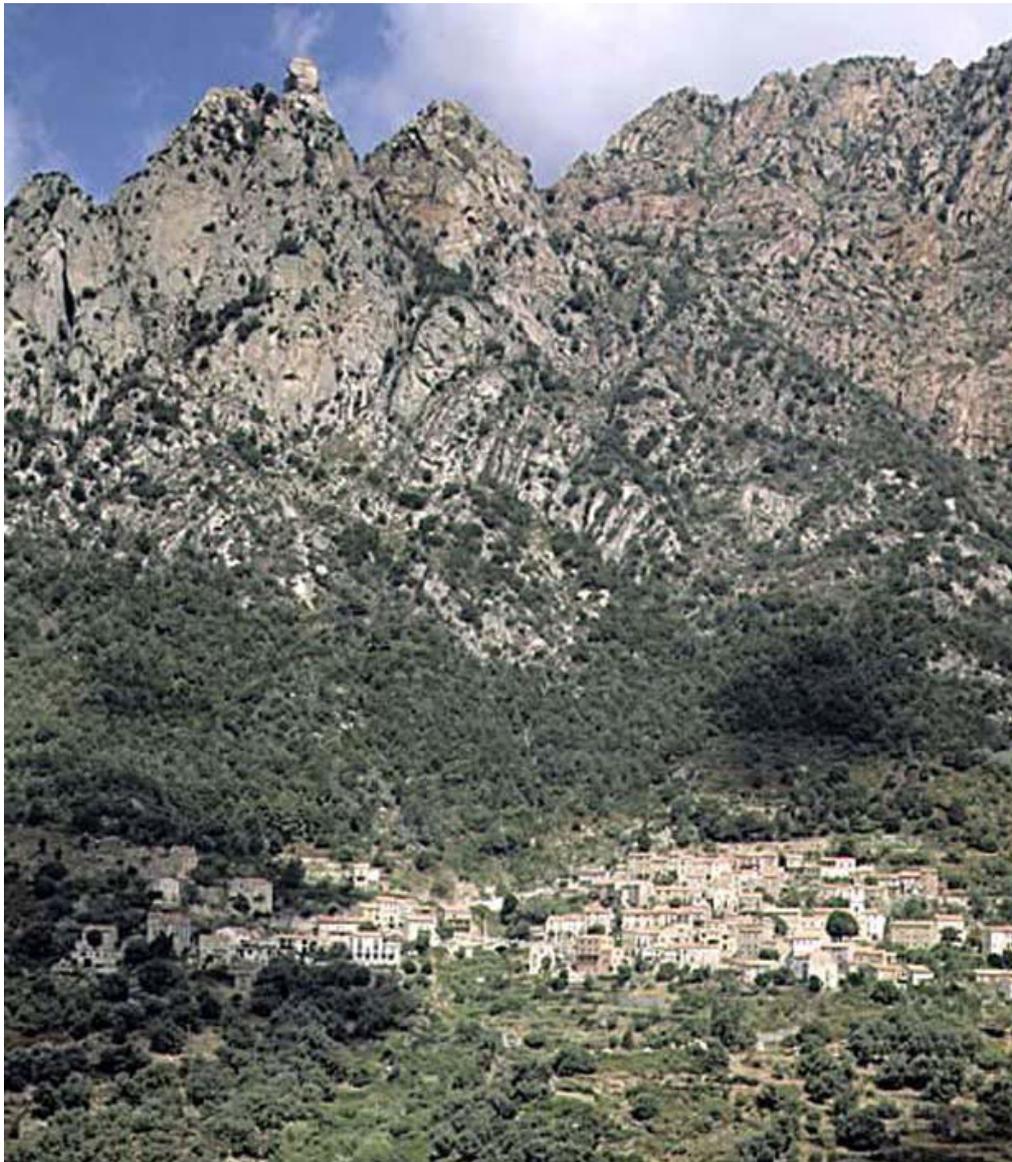
32. Voir le cahier de plans en fin d'ouvrage.

Michel Melot

## Le grand inventaire

Depuis quarante ans qu'il existe, l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France n'a pas seulement progressé, couvrant près de dix mille communes, documentant plus de vingt mille dans cinq millions de pages, trois millions de photographies, et cent mille dessins. Il est devenu ce que ses fondateurs désiraient qu'il fût. Il n'est pas une liste d'objets plus ou moins singuliers qu'on aurait oubliés, mais l'observation méthodique de l'émergence dans le monde de l'art de catégories d'objets naguère insignifiants et qui connaissent ce que Malraux appelait la « métamorphose ». André Chastel, son initiateur, plaçait le projet d'inventaire général dans cette perspective lorsqu'il écrivait : *« D'abord la notion même d'œuvre d'art cesse d'être inconditionnellement suffisante et claire. Il serait insensé de méconnaître les merveilleuses propriétés de toutes les « créations » multipliées par les hommes au-delà des besoins utilitaires et de ne pas leur accorder un statut privilégié [...] Mais il s'agit de savoir comment et à quel prix elles acquièrent précisément ce pouvoir. L'histoire des variations de ces valeurs à l'intérieur du « musée imaginaire » de chaque civilisation, de chaque époque, tend irrésistiblement à se conjuguer avec l'histoire de l'art. »*

Figure 1



Ota (Corse-du-Sud). Vue de situation du village

Phot. Inv. J.-L. Sarrola © Inventaire général, ADAGP, 1990

Nous ne reviendrons pas sur les antécédents de l'Inventaire, souvent étudiés. Ses objectifs n'ont pas changé. Ainsi l'inventaire devra : « ...guider les organisations du tourisme ; assurer les tâches de l'enseignement ; orienter la recherche archéologique et historique ; donner enfin aux commissions responsables des monuments historiques et de l'urbanisme des éléments d'action suffisants. »<sup>3</sup>. L'originalité de l'Inventaire français tient à son caractère national : son objet, c'est la France. Il diffère des exemples étrangers en ce qu'il ne se contente pas d'être une collection de monographies. Pour A. Chastel : « Il ne peut s'agir d'épingler les notices d'édifices isolés. Tout ce qui a été dit précédemment sur les principes actuels de l'histoire de l'art amène à faire une place nouvelle aux ensembles. Il faut considérer les quartiers, les zones, le cadre urbain et, dans le meilleur des cas, le site. »<sup>4</sup> (fig. n° 1). Cet inventaire n'en est donc pas un palmarès : on passe à une recherche globale qui s'allonge chaque jour et dont chaque ajout modifie la configuration de l'ensemble. Avec l'Inventaire français on passe de la compilation savante d'œuvres connues ou à reconnaître, à la découverte, voire à la création, de ce que l'on appellera désormais « le patrimoine ».

Ce mot de patrimoine qui semble aujourd'hui environner le champ de l'art et reculer ses limites jusqu'à l'infini, mérite qu'on s'y arrête<sup>5</sup>. Avant de désigner ce que l'on possède, le mot patrimoine qualifiait les biens inaliénables de la personne : ce que l'on *est* plutôt que ce que l'on *a*. Le premier patrimoine, c'est notre patronyme, notre corps ou notre image. Le reste est subsidiaire et peut être partagé. La notion de patrimoine n'a concerné les biens matériels qu'autant qu'il était nécessaire de constituer en personnes des entités collectives : familles, communautés, associations ou sociétés anonymes. La personne physique existe par elle-même, son patrimoine lui est pour ainsi dire incorporé. La personne morale, elle, n'existe en tant que collectivité que par ce qu'elle possède. Pas plus que la fortune, la mémoire n'est intégrée dans le groupe : il faut sans cesse la lui rendre. C'est un des rôles des inventaires<sup>6</sup>.

L'Inventaire pourtant est bien autre chose qu'un simple « musée imaginaire » de la France, c'est le moyen de montrer que l'art, au sens le plus large, est à l'œuvre partout dans l'activité humaine. L'adhésion de Malraux à l'idée d'un Inventaire général est exprimée dans un texte qui, en raison de sa détermination et de sa clarté, n'est pas un texte de circonstance et qu'il improvisa, avant de le réécrire, lors de l'installation de la Commission nationale de l'Inventaire, le 14 avril 1964<sup>7</sup>. Ce texte résume avec force la cohérence entre l'Inventaire et l'idée que Malraux se faisait de l'art, et doit être mis en parallèle avec le propos d'A. Chastel. « Bien que l'on rêve depuis longtemps d'une entreprise comme celle-ci, nous savons, au moment où s'ouvre cet Inventaire - destiné par la nature de nos arts à être le plus divers de tous - qu'il sera très différent de ce qu'il eût été au siècle dernier, et même lorsque furent entrepris quelques-uns des inventaires étrangers. Il apporte beaucoup plus qu'un cadastre artistique, un complément de ce qui existe dans ce domaine ; le tout n'est pas seulement ici la somme de ses parties. En même temps qu'il complète nos connaissances, il suggère une mise en question sans précédent des valeurs sur lesquelles ces connaissances se fondent. »

Figure 2



Petite-Rosselle (Moselle). Chevalement de mine  
 Phot. Inv. G. André © Inventaire général, ADAGP, 1997

Si le patrimoine est une notion en perpétuel devenir, est-il encore raisonnable de penser que l'Inventaire sera un jour fini ? Son premier organisateur, Roger Delarozzières ne le pensait déjà pas. Les inventaires réalisés voilà trente ans demandent à être révisés et complétés, tout simplement parce que notre sensibilité au patrimoine s'est avivée et que l'Inventaire en est l'instrument de mesure. Qui, en 1960, prévoyait que le patrimoine industriel, dont les usines fumaient encore, soit considéré comme un bien symbolique et esthétique ? Qui parlait d'un patrimoine scolaire, sportif ou hospitalier (**fig. n° 2**) ? L'objet de l'inventaire étant évolutif, comment pourrait-il être une opération figée dans le temps ? Le principe même en serait vicieux : les édifices, les objets d'art ne sont pas immuables. La mémoire aussi a son histoire. Pour répondre aux injonctions de Malraux : « ... nous ne tentons plus un inventaire des formes conduit par la valeur connue : beauté, expression, etc. qui orientait la recherche ou la résurrection, mais à quelques égards le contraire, » le champ de l'Inventaire doit être sans frontières dans ses choix. Mais quels que soient ses efforts pour éviter de transporter des jugements de valeur a priori, ceux-ci affluent toujours. Tous les autres éléments de l'enquête portent avec eux leurs idéologies : l'ancienneté, la rareté et la notoriété, la prise en compte systématique des unicas et l'identification, si complexe, des « auteurs » de l'œuvre. Ils ne sont ni objectifs, comme peut l'être la localisation, ni conventionnels, comme l'est la dénomination. En adoptant un classement topographique, l'Inventaire ouvre ses portes à l'idée de patrimoine, dans le sens le plus large. Son classement n'est pas uniquement qualitatif, même si tout inventaire est l'objet d'un « filtrage ». Puisqu'il doit prendre en compte toute œuvre, quelle qu'elle soit, le filtrage ne porte plus sur la qualité relative de chaque œuvre : c'est la catégorie même d'objet artistique ou « patrimonial » qui est en cause.

Voulu par Malraux comme un service de recherche, l'Inventaire français est délié de toute finalité partisane. C'est la condition de son efficacité et de sa mission démocratique. La réponse n'est pas donnée avant la question. Le choix n'est pas fait avant l'inventaire. Les goûts et les idéologies patrimoniales sont volatils, et nul ne peut préjuger des choix propres à chaque époque, à chaque communauté. Beaucoup attendent de l'Inventaire un choix entre le bon patrimoine et le mauvais, l'utile et l'inutile. En bref, une sorte de permis de démolir

ou un classement de guide touristique. Un tel classement est toujours possible à partir des informations données par l'Inventaire mais il n'a que la valeur que lui donne son auteur et il appartient à chacun de faire le sien. L'Inventaire signale les objets qui méritent d'être protégés, mais il doit aussi permettre de conserver la mémoire de ceux que l'on va détruire. Son irresponsabilité est la condition de sa sincérité. Ce qui ne veut pas dire qu'il est innocent. Le fait de retenir ou non un objet valorise cet objet ou le disqualifie. L'Inventaire est une sorte de « médecine douce » du patrimoine.

La doctrine de la protection ne cesse, depuis 1913, d'élargir son champ d'application : les sites, les « abords » des monuments classés, les secteurs sauvegardés et le récent classement d'ensembles immenses, comme les deux cent cinquante kilomètres du Val de Loire par l'UNESCO. On se contentait de protéger des édifices isolés, on ne se contentera pas longtemps de juxtaposer des périmètres. « *Cette construction, écrit Chastel, n'a cessé de perdre sa validité* ». Ce dispositif qui tend à banaliser le patrimoine, à en faire la règle et non l'exception, trouve son achèvement dans la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) du 27 mars 2001 et dans toutes les politiques dites de « développement durable ». La protection n'est plus une enclave du passé dans le présent mais un mode de vie présent qui intègre le passé. L'Inventaire général ne fonde pas un patrimoine éternel et immuable, dont la qualité prendrait sa source dans des valeurs universelles et qu'il faut mettre à l'abri du temps, mais sur l'idée que chaque époque, chaque communauté, territoriale ou non, constitue son patrimoine sur ses propres valeurs, qui trouve place dans son époque et évolue avec elle.

**Figure 3**



Grand'Combe-Châteleu (Doubs). Chambre de la ferme de Cornabey  
Phot. Inv. Y. Sancey © Inventaire général, ADAGP, 1977

Il s'agit de bien autre chose que d'un exercice savant ou populaire. Ce que propose l'Inventaire n'est pas le catalogue destiné à abonder les musées de société. C'est le dépassement de l'idée de musée dans un monde qui ne veut plus soustraire les objets à leur environnement mais les intégrer dans notre vie. Pour reprendre la logique du « musée imaginaire », l'Inventaire a surtout « ajouté » aux objets des musées, les maisons d'où elles venaient, les églises par milliers et des villes entières, considérées elles-mêmes comme des œuvres (**fig. n° 3**). Il ouvre un registre qui ne se referme pas, dans lequel chaque objet peut s'inscrire au milieu de tous les autres, y trouver sa raison et sa famille, et prendre la valeur que chacun voudra lui reconnaître. La phrase d'André Chastel citée plus haut montre que c'était bien là pour lui

l'enjeu d'un inventaire général : « *Le développement de cette enquête exhaustive sur toutes les manifestations de l'art humain aligne assez nettement l'histoire de l'art sur l'histoire des choses...Ce déplacement de l'intérêt compromet-il l'attention à la qualité, aux valeurs spécifiques que l'histoire de l'art tendait à retenir pour fondamentales ? Cela ne serait possible que si la discipline ne s'adaptait pas à la situation nouvelle, et ne réorganisait pas, à l'occasion de cet extraordinaire élargissement de son domaine, ses concepts et ses instruments.* »<sup>9</sup> Et Chastel conclut d'une formule que Malraux aurait pu signer : « *Il s'agit pour elle [la discipline] de passer de l'ère du musée à celle de l'inventaire général. Entreprise difficile mais nécessaire.* »

La pensée de Chastel rejoint ici celle d'André Malraux lorsqu'il suggère que l'art a largement pris, depuis la Renaissance, le relais de la religion. C'est l'art, nouvelle église, qui par ses chapelles cimente les groupes virtuels et tisse un fil entre les générations. Ne peut-on considérer que la notion de « patrimoine », plus large encore, incluant des objets fonctionnels qui, surtout au moment où ils sont démis de leurs fonctions, apparaissent chargés de valeurs symboliques et esthétiques, est en train de se substituer à l'art ou du moins de « l'englober » ? Le discours documentaire sobre et méthodique que produit l'Inventaire sur des objets encore hypothétiques, qu'on peut, pour la première fois, considérer ensemble, est adapté à ce nouvel objet qu'on appelle vaguement « patrimoine ». Par le seul regard porté sur cet ensemble encore indistinct, il crée la valeur ajoutée sur les objets puis les soumet à ce que les critiques d'art du XVIII<sup>e</sup> siècle nommaient le « jury secret », celui du public anonyme, celui du marché et des démocraties. La Beauté n'est plus dogmatique : personne n'a le pouvoir d'en imposer les règles. Nous sommes passés, dans le cours du XIX<sup>e</sup> siècle « par-delà le Beau et le Laid ». Il suffit pour conclure, de citer la dernière phrase du dernier ouvrage sur l'art d'André Malraux qu'il a intitulé *L'Intemporel* : « *Pourquoi l'art ne subirait-il pas une mutation aussi vaste que celle de la Beauté ? Nés ensemble, le Musée imaginaire, la valeur énigmatique de l'art, l'intemporel mourront sans doute ensemble. Et l'homme s'apercevra que l'intemporel non plus n'est pas éternel.* »<sup>10</sup> L'intemporalité, dans laquelle s'inscrit l'objet d'art, prend place dans l'histoire : nous vivons cette époque où le monde urbanisé et industrialisé se cherche un imaginaire, dresse ses monuments, choisit son patrimoine. Voilà longtemps, déjà, que ce monde n'est plus nouveau. Il est temps d'en faire l'inventaire.

Une aventure de l'esprit. L'Inventaire général du patrimoine culturel - Étude de cas : le cadre d'intervention du service Inventaire et Patrimoine en région Provence-Alpes-Côte d'Azur » (extrait) - Marceline Brunet - Actes du colloque - Cahiers du patrimoine 115 - 2016

(...)

### **La Chaîne patrimoniale et le projet « Secrets de Fabriques »**

Le Pays Asses, Verdon, Vaire, Var, dans les Alpes-de-Haute-Provence, a été étudié dans le cadre d'un inventaire topographique. Ce territoire a fondé son développement économique sur le tourisme patrimonial, en complément du tourisme vert, déjà bien présent dans cette zone proche des gorges du Verdon.

L'étude de l'Inventaire avait permis de mettre en évidence l'intérêt du patrimoine industriel ou proto-industriel présent sur le territoire et c'est ce corpus qui a été choisi par le Pays pour porter le projet de valorisation touristique. Quatre principaux sites de production relevant d'activités économiques propres au territoire ont été choisis pour leur potentiel de visite et de fréquentation. Ils seront les points d'entrée à l'ensemble du patrimoine du Pays.

- Tout au nord, sous le col d'Allos, la zone de l'industrie drapière en lien avec l'élevage ovin a été mise en circuit et balisée, en complément d'une application gratuite pour smartphone et tablette qui permet la découverte du patrimoine de l'estive et des anciennes filatures dans le cadre de randonnées pédestres.

- Dans le moyen Verdon, les collectivités ont acheté deux édifices industriels (une minoterie et une distillerie de lavande) restés « dans leur jus » depuis leur fermeture dans les années 1970. Restaurés par un architecte du patrimoine et transformés en centre d'interprétation, les deux sites sont en passe d'être ouverts à la visite en 2015-2016.

- Dans le sud de la zone un site de moulins à huile fait lui aussi l'objet d'une ouverture à la visite et d'une application smartphone.

En l'absence de protection au titre des monuments historiques de la minoterie et de la distillerie, la volonté d'excellence manifestée par le Pays a permis de suivre un processus rigoureux, calqué sur celui des projets muséaux. Élaboration des Projets Scientifiques et Culturels, Avant-projets Sommaires, Avant-Projets

Définitifs, programme de conservation préventive, projets muséographiques ont fait l'objet d'une réflexion conjointe entre le service et le Pays qui a largement associé l'Inventaire à tous les stades de réalisation des projets.

L'Inventaire a aussi contribué à la médiation, soit par la mise à disposition de toutes ses ressources documentaires et iconographiques, soit directement en rédigeant les textes des applications de visites des sites. Il a également prévu de publier le résultat de ses études dans les collections de l'Inventaire général pour accompagner l'ouverture des différents sites au public.

Plus ponctuellement, le service a également apporté une aide financière, la plus grosse partie des subventions ayant été mobilisée par la direction du Développement des territoires, qui accompagne le projet de concert avec le service de l'Inventaire.

Ce projet, baptisé « Secrets de Fabriques », débouche sur une offre touristique et culturelle diversifiée (visites de sites, animations, randonnées). Il est exemplaire à plusieurs titres mais son enseignement principal touche probablement à la « valeur ajoutée » que la région, via son service de l'Inventaire général, apporte à la valorisation du patrimoine d'un territoire. Au-delà de l'aide financière, toujours souhaitable, elle prodigue de l'expertise, met à disposition des connaissances, des compétences, de l'accompagnement technique, des capacités comparatistes que son échelle géographique favorise. C'est cette nouvelle ingénierie qui permet d'accéder à une dimension véritablement régionale de la politique du patrimoine.

(...)

## **UN PATRIMOINE RURAL : LES MAISONS RURALES ET LES FERMES**

Les fermes représentent plus de 65 % de l'échantillonnage avec une forte proportion d'édifices construits au 19<sup>e</sup> siècle. L'inventaire s'efforcera de définir ce qui fait ou non leur identité architecturale et culturelle en analysant leurs caractéristiques. Des types ont été relevés lors de l'échantillonnage et de la traversée du territoire : les logis simples, les logis à étage et les logis à usage mixte. L'étude des dépendances permettra également de mieux comprendre l'évolution des fermes en s'appuyant sur le cadastre ancien. La question de la transformation des logis de ferme en maison est une problématique en soi : l'inventaire permettra de mettre en avant des exemples à suivre en matière de restauration et de réhabilitation.

## **LE GRANITE : DE L'EXTRACTION À LA MISE EN ŒUVRE**

La nature géologique du sous-sol fait que le granite est quasiment omniprésent comme matériau de construction de l'architecture traditionnelle du Trégor. Son caractère proximal est pour beaucoup dans ce choix. Ce granite armoricain est pourtant diversifié en couleur et en qualité en raison de son polyolithisme<sup>6</sup> : gris ou gris bleu sur l'île Grande et le long du littoral de Trégastel au nord jusqu'à Trébeurden au sud, rose, rose orangé à La Clarté ou à Ploumanac'h.

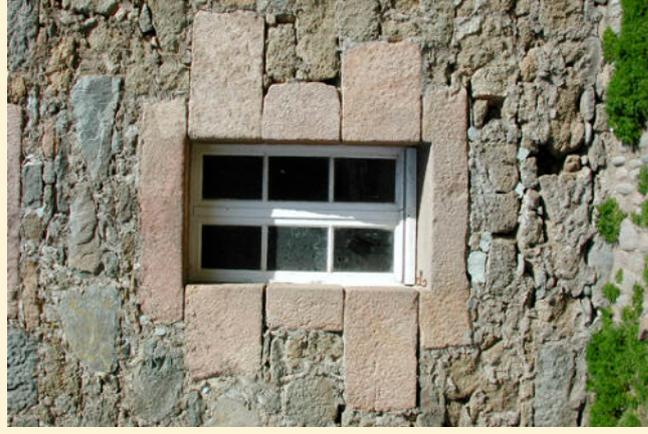
Comment le granite a-t-il été mis en œuvre au cours des siècles (en moellons ou pierres de taille) et par qui ?  
Jusqu'où le granite trégorois a-t-il été utilisé et pour quel type d'édifices ?  
L'étude historique des carrières et de leur implantation : dans les terres mais aussi autrefois, sur le littoral (carrières d'estran), permet d'aborder la question de la mécanisation des techniques de production (débitage, transport...). Cette mécanisation n'a-t-elle pas influencé le choix d'exploiter telle ou telle carrière ?  
Comment le granite est-il exploité aujourd'hui ?

En matière de restauration durable, certains prônent la réouverture de carrières littorales pour restaurer à l'identique les Monuments Historiques : c'est le cas par exemple au château du Taureau en baie de Morlaix. Mais il a fallu, en raison de la protection du littoral, trouver des granites de remplacement. L'enquête d'inventaire s'efforcera de constituer un glossaire illustré des matériaux (« matériothèque » virtuelle) mis en œuvre dans le Trégor à différentes périodes.

<sup>6</sup> La multiplicité des sites d'extraction.



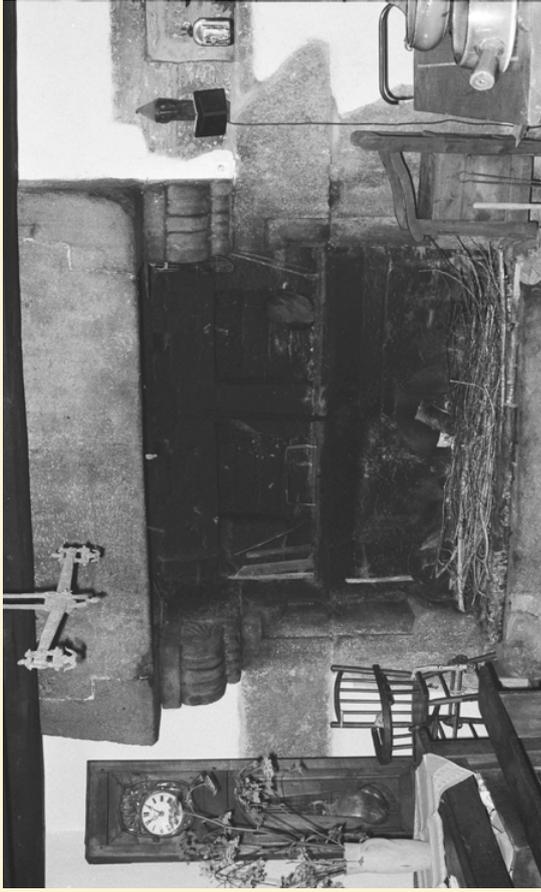
⇒ Ferme dans le bourg de **PLUFUR** datant de la 2<sup>e</sup> moitié du 19<sup>e</sup> siècle.



⇒ Détail d'une baie de la caserne du fort de **L'ÎLE AUX MOINES**, archipel des Sept-Îles.

### LES LIENS ENTRE LE PATRIMOINE BÂTI ET LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Le service de l'inventaire du patrimoine en parcourant le terrain de manière exhaustive est susceptible de faire émerger des témoignages : le relais de l'information à « Dastum<sup>7</sup> » peut permettre de collecter et sauvegarder ce patrimoine culturel immatériel. La transmission des savoirs inter générationnels est vecteur de liens sociaux et d'enrichissement culturel.



⇒ Exemple d'intérieur breton à Loguivy-Plougras, 1969.

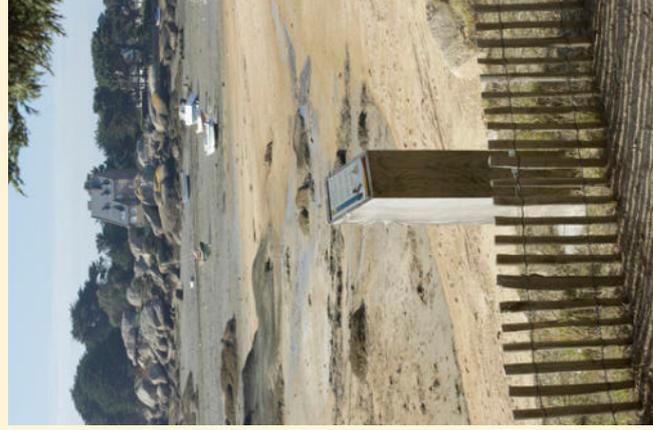
### LES CHEMINS DE RANDONNÉE : PÉDESTRE, CYCLISTE OU ÉQUESTRE<sup>8</sup>

Au nombre de quarante dans le Trégor<sup>9</sup>, les randonnées constituent une richesse pour l'attractivité et le développement touristique du territoire. La valorisation des chemins de randonnée par le patrimoine est l'occasion de bousculer les clivages génériques habituels (les chapelles du Trégor, les fontaines, etc.) en mettant en place des thématiques transversales ou croisées. Il s'agit soit de mettre en valeur des chemins existants, soit d'inciter à la création de randonnées dans les zones à forte densité patrimoniale. La mise en place d'itinéraires sur d'anciens chemins est privilégiée. Un travail de collaboration avec le pays de Trégor-Goëlo permettra d'incorporer des données de l'inventaire au module de cartographie interactif ou aux topo-guides.

7 « Depuis 1972, Dastum (« recueillir » en breton), association à but non lucratif, s'est donné pour mission le collectage, la sauvegarde et la diffusion du patrimoine oral de l'ensemble de la Bretagne historique : chansons, musiques, contes, légendes, histoires, proverbes, dictons, récits, témoignages... ».

8 En lien avec « l'Equibreizh ». Voir : <http://www.equibreizh.com/>

9 Voir : <http://www.trregor-goelo.com/Accueil-randonner.html?wpid=12069>



⇒ Embouchure du LÉGUER.

⇒ Borne du chemin de randonnée côtier à SOUÉOUEL (PLOUMANAC'H).

## DÉVELOPPER LES TOURISMES

Le respect de l'authenticité du territoire permet de développer un tourisme culturel de qualité.

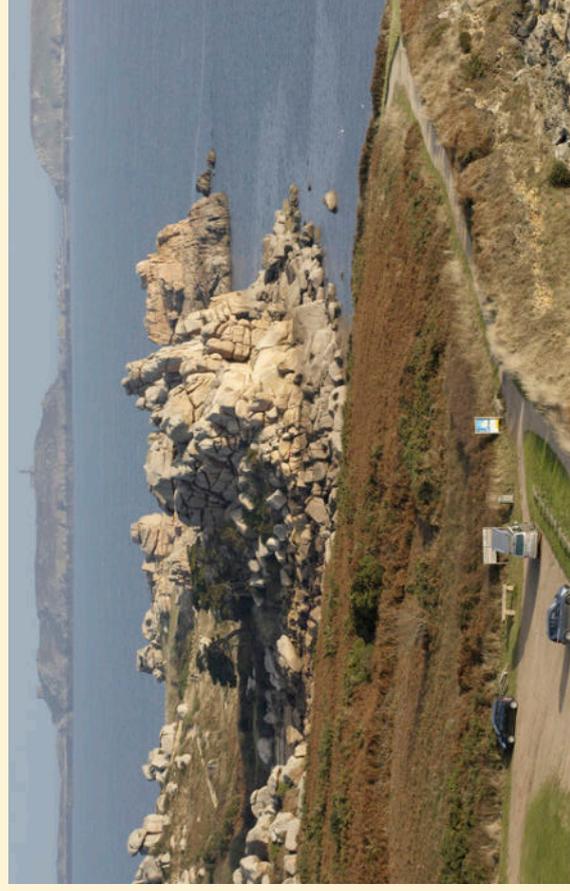
L'authenticité du Trégor s'exprime le plus souvent par des images stéréotypées dont les plus beaux exemples sont la « Côte de Granite Rose » ou les « châteaux ».

Le pays du Trégor-Goëlo<sup>19</sup> présente son territoire comme « un pays maritime doté d'un environnement exceptionnel » et « un Pôle industriel reconnu, axé sur l'électronique et les télécommunications ». Le caractère rural du territoire n'est évoqué que par cette phrase : « C'est aussi la plus grande zone légumière du département avec environ un quart de la production bretonne de légumes frais ». Il évoque également son « territoire de culture plurielle et vivante, fondée sur une identité bretonne forte et partagée ».

L'intérieur du territoire n'est pas identifié et caractérisé : « l'intérieur du pays vous révélera ses villes et ses villages pittoresques. Ses monuments conservent en leurs pierres de merveilleuses histoires à raconter... Le patrimoine et les activités sont riches et diversifiées : mer, estuaires, îles, falaises, petites cités de caractère, églises, chapelles, cathédrale, abbaye, manoirs, menhirs, fêtes folkloriques, concerts, expositions, animations sportives... ».

Le Pays touristique du Trégor-Goëlo se définit dans sa communication comme le résultat de la rencontre de la terre et la mer. Le Pays du Trégor-Goëlo, lui, appuie sa communication territoriale sur le lien entre innovation et tradition. L'inventaire du patrimoine du territoire doit permettre de rééquilibrer l'image du Trégor en rendant mieux compte de son aspect rural.

Le développement de l'agrotourisme ou tourisme rural est une piste : ce tourisme proche de la nature affiche une croissance très importante pour les régions rurales. L'agrotourisme est une activité touristique complémentaire à l'agriculture sur une exploitation agricole. Il met en relation des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes et permet à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production à travers l'accueil et l'information que leur propose leur hôte. C'est un potentiel économique considérable mais toutes les fermes ne peuvent pas devenir des gîtes ou des camping à la ferme.



⇒ **PERROS-GUIREC** : la côte de Ploumanac'h à Squéouel. En arrière-plan : l'archipel des Sept-îles.



⇒ Ferme d'aujourd'hui ou d'hier : images d'une exploitation agricole à **TRÉBEURDEN**.

<sup>19</sup> Le Pays du Trégor-Goëlo : présentation du pays.

Voir : <http://www.paysregorgoelo.com/presentation-pays.php>

## INTERVENIR DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'URBANISME : DES OUTILS POUR AGIR

### Outils réglementaires

- Les documents d'urbanisme locaux (Schéma de cohérence territoriale, Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, Plan Local d'Urbanisme) nourris des enquêtes d'inventaire doivent contribuer à conserver et à préserver le patrimoine bâti dans son contexte par un aménagement raisonné du territoire. Les volers paysagers des permis de construire, ZAC, lotissements... sont également à prendre en compte.
- Le contrat de pays permet de fédérer, autour d'un projet commun de développement, des communes ou des groupements de communes présentant de fortes interdépendances en matière d'emploi et d'utilisation des équipements et services. Dans le domaine de « l'ingénierie et de l'animation », le pays du Trégor-Goëlo s'est lancé dans démarche de « connaissance approfondie du territoire » afin de mettre en œuvre « une stratégie de développement cohérente ». Elle s'illustre par la création d'un Système d'Information Géographique (SIG) et de bases de données. En matière de « services au public et solidarité », le pays s'est engagé à « mettre en valeur le patrimoine culturel, touristique, paysager et économique et favoriser la diffusion de la culture bretonne ». Il s'agit de « préserver, valoriser et transmettre le patrimoine, la mémoire et l'histoire du Pays » et de « souscrire au développement de la langue et de la culture bretonne ».

### Outils de communication

- Favoriser la mutualisation des ressources patrimoniales dans les projets territoriaux et au-delà favoriser les échanges d'expérience et de bonnes pratiques (entre propriétaires, artisans, maîtres-d'œuvre et architectes).
- Établir et mettre à jour un fichier de professionnels spécialisés dans la restauration du bâti ancien.
- Mettre à disposition les éléments recensés dans le cadre de l'enquête d'inventaire.

### Outils de conseils

- Accompagner les aménageurs et décideurs locaux.



→ Les algues vertes à Pont ar Var à TRÉDUDER.

### Outils contractuels ou de concertation

- Favoriser la mise en place d'outils contractuels ou de concertation : chartes du patrimoine bâti.
- Illustrer et accompagner les aménagements des centres bourgs (espaces publics à caractère rural) et des entrées de villes ou villages.

### Outils financiers

- Participer à une meilleure gestion des aides publiques en relation avec le Service de la valorisation du patrimoine (SVAPA) de la région Bretagne. La Région peut accorder un soutien aux projets de développement à partir du patrimoine, initiés par un Pays, une intercommunalité, un département, une commune ou un réseau (par exemple, « Les Petites Cités de caractère »). Elle impulse des projets de valorisation du patrimoine correspondant à des thématiques régionales préalablement définies, comme la restauration de bateaux dans le cadre du tourisme maritime.
- Favoriser le financement d'études préliminaires à la valorisation du patrimoine (études de programmation de diagnostic ou d'ingénierie culturelle).
- La loi « Solidarité et renouvellement urbains » (SRU) encourage le développement du bâti autour ou à partir d'hameaux existants. Comment s'intégrer dans le bâti ancien traditionnel ? L'inventaire peut intervenir en conseil expertise.
- Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) permettent de valoriser des éléments recensés lors de l'enquête d'inventaire.
- Le label « Fondation du patrimoine » ouvrant droit pour les propriétaires privés à des déductions fiscales et à des subventions à l'occasion de travaux de sauvegarde ou de restauration d'éléments de patrimoine bâti non protégés en tant que monuments historiques et visibles depuis la voie publique.



→ La route touristique vers Saint-Michel-en-Grève depuis le Grand Rocher à PLESTIN-LES-GRÈVES.

### FAVORISER LE TOURISME DURABLE

La labellisation permet de sauvegarder et de mettre en valeur les patrimoines.

Le tourisme rural ou agrotourisme : visite et animation à la ferme, hébergement, restauration mettant en valeur les produits de la ferme et les productions locales et promotion et vente de produits du terroir.

Le tourisme innovant : le programme national « Leader + » (2000-2006) dans son rapport final d'exécution (décembre 2008) évoque le projet « SIG Randonnée / Pays Touristique du Trégor-Goëlo » et la « Création d'un circuit d'écoute campanaire du Centre Trégor -2007 / Communauté de communes du Centre Trégor ».

Le pays du Trégor-Goëlo souhaite développer :

*« L'utilisation des SIG pour développer la guidance [sic : le guidage] des visiteurs et des touristes (itinéraire des sentiers de rondsées, localisation des sites, des monuments historiques classés, inscrits et non protégés,...),*

*L'usage de l'Internet mobile par des systèmes d'audio guidage (portable, GPS,...) par la mise en oeuvre d'outil d'aide à la découverte de type audio guide permettant une découverte « in situ » à la carte (notamment le patrimoine rural),*

*La création et l'installation d'un réseau de bornes interactives d'information touristique du Pays du Trégor-Goëlo, des supports d'information interactif et autres nouveaux équipements (DVD, CD Rom...). La mise en oeuvre de ces opérations concourt à déployer les supports d'information touristique (hébergement, restauration, randonnée, activités ludiques, patrimoine,...) auprès des visiteurs et à assurer des retombées économiques par la maîtrise des flux touristiques.*

*L'accroissement des synergies et des coopérations entre les équipements culturels et des musées par l'apport des TIC [Technologies de l'information et de la communication] (muséographie moderne, Multimédia...).*



→ La pointe de SÉHAR à TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU.

Une expertise et un pôle de compétence ou sein d'un centre de ressources, à créer, du Pays Touristique du Trégor-Goëlo. Les rôles attendus sont les suivants : améliorer et adopter l'offre touristique par l'usage des TIC, adopter l'offre touristique aux évolutions de la société et de la consommation pour mieux répondre à la demande, faire émerger, par des approches territoriales, la mise en oeuvre de stratégies de développement en s'appuyant sur les TIC, améliorer les systèmes de mise en marché de produits touristiques par l'usage des TIC, aide à la décision et au montage de projet et de produits touristiques dotés de moyens et équipés de TIC, numérisation du patrimoine rural et maritime<sup>32</sup> ».

L'Inventaire de Bretagne a ouvert la voie en octobre 2008 à la création d'un service public en ligne de documentation sur le patrimoine breton. « **Glad, le portail des patrimoines de Bretagne** »<sup>33</sup>, par son interopérabilité revendiquée, peut fonctionner avec d'autres produits ou systèmes existants ou futurs, et ce sans restriction d'accès ou de mise en oeuvre. Les bases de données de l'Inventaire peuvent nourrir un tourisme culturel de qualité s'appuyant sur les Technologies de l'information et de la communication (TIC).



➔ Exemple d'accès cartographique depuis « Glad, le portail des patrimoines de Bretagne ».

(...)

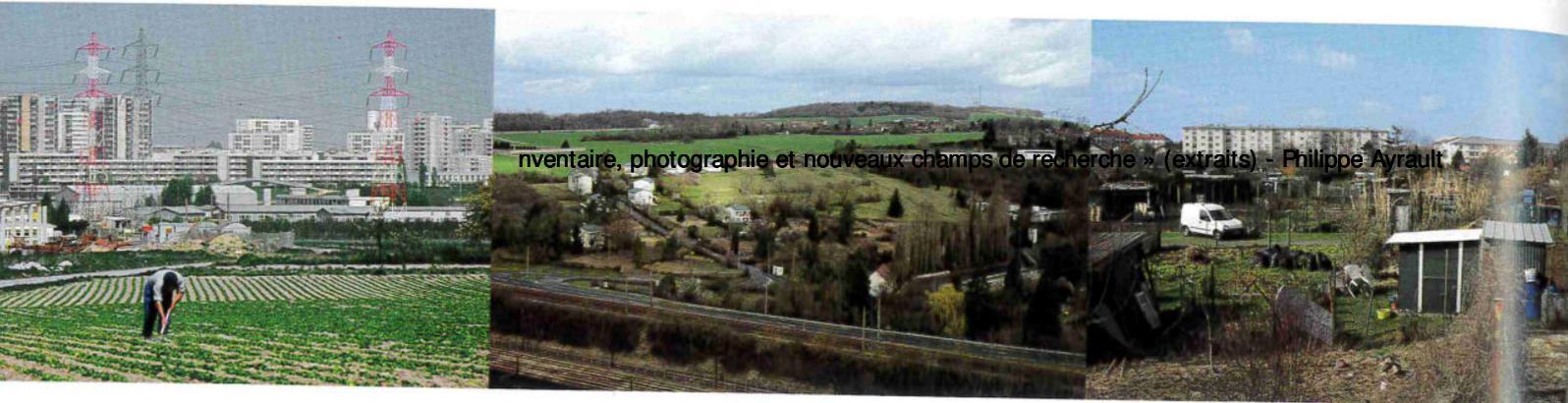
32 Rapport final d'exécution du programme national « Leader + » (2000-2006), 11 Décembre 2008.  
33 <http://patrimoine.region-bretagne.fr/sdx/sribzh/main.jsp>

« Inventaire, photographie et nouveaux champs de recherche » (extrait) - Philippe Ayrault - Périurbains. Territoires, réseaux et temporalités, Actes du colloque d'Amiens - Cahiers du patrimoine 102 - 2013

### La campagne urbaine<sup>189</sup>

La ville n'est plus très loin. Au sol cela s'enchevêtre, les routes contiennent les champs. L'usine perdue à travers ses logements ouvriers. Le souvenir industriel s'aligne, au garde-à-vous : lointaines répliques de fortifications

le tout. Le fantôme holistique du photographe. L'image est forcément partielle mais doit faire sens au-delà des limites du cadre. Le grand angle révèle ou fabrique du vide, le zoom au contraire sursignifie en provoquant le contraste. La lisière devient frontière, les délimitations urbaines agressives, l'agriculteur plus seul, et menacé.



Campagne urbaine.

urbaines en bord de campagne. Retenons notre souffle. Pour l'instant l'œil contemple et s'évade ingénument par les fenêtres, quand demain il ne sera plus que voyeur de parcelle ceinte d'un lotissement à fort rendement foncier.

À la dédensification urbaine, ou à la densification rurale, comme on le souhaite, se double l'horizontalité des tracés. À la ville qui borne l'horizon et ne propose comme ligne de fuite que la rue et l'étréoussure d'un ciel découpé par les toits, s'opposent le sillon et la haie, l'ordonnancement de la culture et le foisonnement des jachères. Au gris impassible du bâti répondent les couleurs changeantes des saisons. Ici, même l'électricité a son paysage.

C'est à une autre géométrie que nous avons affaire. La composition horizontale prend le pas sur la verticale. Non plus la majesté de façades urbaines mais les déliés et les creux de l'étalement, un vagabondage qui échappe parfois à toute mise en forme typologique.

Et naissance d'une nouvelle difficulté pour le photographe. C'est que l'étendue peine à se laisser capturer, c'est que le cadre ampute forcément les dégagements horizontaux. C'est tout le problème avec l'horizontal, il est moins fini que le vertical. Il doit s'imaginer, s'appuyer sur le hors-champ, il rêve de panoramique, de retourner à la verticalité, au confort de la vue du ciel pour embrasser

Mais là encore, en tournant légèrement l'objectif, en regardant ailleurs, l'harmonie redevient possible. Les coupures sont rarement aussi nettes, l'opposition si frontale. La ligne s'assouplit. Les interstices s'harmonisent. Le ciel se rappelle à nous. Ne l'oublions pas, ici, c'est lui l'élément constituant le plus important des paysages traversés.

Plus loin encore, en lisière, présence ou omniprésence du végétal, du terrain, étiolement du jardin (ouvrier ou individuel), survivance nostalgique d'un temps révolu pour certains ou, au contraire, fer de lance postmoderne du mouvement locavore, pour les plus hardis<sup>190</sup>.

### Voies et voitures

Les autoroutes et grands axes relient des points ou des centres, mais également retranchent l'espace, comme le fleuve. La commune se découpe et se plie aux injonctions topographiques des flux. À quelques dizaines de mètres près, selon que l'on se trouve sur l'une ou l'autre des rives de la nationale, la réalité diffère. C'est que la voie discrimine tout autant qu'elle fait lien. Le flot concentre et transporte, mais il délaisse aussi, et peu à peu sur les rives des grands axes périssent bâtiments et commerces,

survivances d'activités que la lenteur démode. Et s'al-luvionne en façades noircies ce qui n'est plus regardé, ou ce qui se cache, l'entre-deux du point A au point B, tandis qu'aux croisements poussent zones commerciales et parcs d'activités aux néons capiteux.

Migrations pendulaires quotidiennes des habitants, du lieu d'habitation au travail, du lieu d'habitation aux loisirs, et du lieu d'habitation aux nouveaux centres, commerciaux ceux-là. Suivre la voiture, c'est se rappeler les axes historiques sur lesquels la banlieue continue de s'étendre.

Point A et point B justement. Car quand ça roule pas ça stationne, et quand ça stationne, ça prend de la place. À chaque extrémité de l'embouteillage, bien souvent, le parking. La voiture a besoin de place, elle dédensifie à sa manière, oblige le parc et le jeu de mécano, structure ces « *uncommon places* » si chères à Stephen Shore. Pour combien de temps encore ? Peut-être qu'elle aussi, un jour, aura mérité ses unités d'habitation verticales. Mais pour l'instant, faute d'étagement, elle s'étale, pavillon privé et mobile, du moins en dehors des grands axes et des heures de pointe.

Restent les autres, ces réseaux qui façonnent eux aussi et modèlent. La liaison ancienne est ferroviaire. La nouvelle aérienne. Le bruit (et le danger) font trace, au sol, ils dressent leurs périmètres, étirent en même temps qu'ils concentrent aux extrémités. Économie et vitesse, toujours, ces mains invisibles qui structurent le territoire. Les prochains réseaux seront numériques : *exit* la géographie.

En conclusion, il n'y aura pas de conclusion. L'inventaire photographique, comme celui de Prévert, n'est pas fini, il peut se poursuivre à l'infini. La liste n'est pas exhaustive. Des constructions se préservent, se restaurent, d'autres naissent et s'étendent, s'affranchissent des formes contraintes par la ville, viennent cercler l'industrie, le patrimonialisé, le monument. Heurt ou mariage de l'ancien et du neuf, du statique et du mouvant, du banal au flamboyant, du durable contre l'éphémère, associé presque toujours au laid. Concomitance d'éléments disparates. Focalisation sur le bâti, et pourtant la campagne est toujours là, on l'a vue. C'est même elle qui revient en ville maintenant. C'est elle qui exporte son rural. Heurts de temporalités et de réalités sociales différentes, confrontations d'activités, primaire contre tertiaire, sur le même ring. Juxtapositions temporaires, combats brutaux ou capitulations lasses, vestiges sémaphores sur un territoire agité. Au fond, ce chaos-là n'est pas si éloigné du chaos urbain. Il est parfois juste en chantier. Juste en cours. Comme si le périurbain d'aujourd'hui n'était jamais que l'urbain de demain.

La photographie à l'Inventaire cherchera de plus en plus à l'avenir à enregistrer ce mouvement ; sa mécanique interne, comme elle le fit jusqu'à présent au plus près du bâti, mais aussi ses contours, son environnement, ses contrastes, ses liens et ruptures, comme il lui sera de plus en plus demandé. Cela implique une autre approche, la construction d'un autre regard. Le vocabulaire est en train de se construire, sur le terrain, en commun avec les chercheurs.



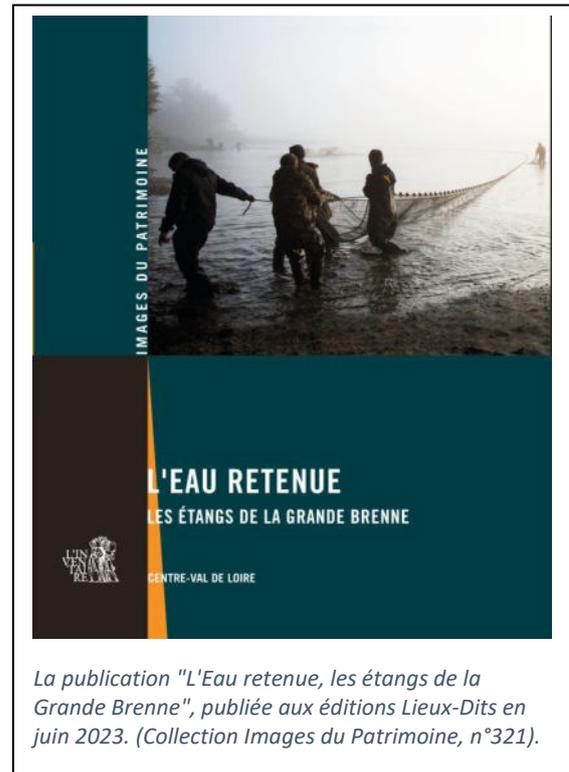
Bagnoles.

## Le patrimoine stagnustre de la Grande Brenne : "étangs", viviers et installations aquicoles (extrait)

### Cadres géographique et scientifique de l'enquête de terrain et le corpus constitué

Cette opération thématique, menée entre 2020 et 2022, a porté sur le patrimoine stagnustre de la Grande Brenne. Elle s'associe à l'opération d'inventaire des oeuvres architecturales engagée sur le territoire du Parc de la Brenne depuis 2004 (cf. dossier IA36005402).

La Grande Brenne est le territoire identitaire d'un Parc naturel régional, créé en 1989, et d'une zone humide continentale d'importance internationale [inscrite, en 1991, sur la liste Ramsar](#). Il s'agit de la portion de la Brenne, région naturelle du département de l'Indre, qui se caractérise par une densité exceptionnelle en étangs. Avec plus de 1500 plans d'eau ennoyant pas moins de 7000 ha, c'est l'une des grandes régions européennes de pisciculture continentale et la seconde productrice française après la Dombes. Selon les limites posées dans le cadre de cette enquête thématique ponctuelle, la **Grande Brenne** s'étend sur **522,71** km<sup>2</sup> et comprend 9 communes : Douadic, Lingé, Méobecq, Mézières-en-Brenne, Migné, Neuillay-les-Bois, Rosnay, Saint-Michel-en-Brenne et Vendoeuvres. Sa population totale est de 4 848 habitants (INSEE 2019) ; sa densité, de 9,2 habitants/km<sup>2</sup>.



Étang Pannetier (Vendoeuvres)

Ce patrimoine stagnustre est très largement dominé par les **retenues d'eau préindustrielles (antérieures à 1850)** servant ou ayant servi de lieux d'élevage du poisson ou de réservoirs. Il inclut toutefois également de petites pièces d'eau aménagées pour le stockage du poisson pêché dans les étangs. L'étude s'appuie en partie sur les résultats d'une enquête d'inventaire archéologique conduite de 2006 à 2008 par le Parc naturel régional de la Brenne en association avec le Service régional de l'Archéologie de la région Centre. Cette mission effectuée dans le cadre d'une autorisation de prospection thématique délivrée par la Commission interrégionale de la recherche archéologique (CIRA) du Centre-Nord, et intitulée "Datation et caractérisation de l'espace piscicole préindustriel de la Grande Brenne" s'intéressait à l'ensemble des aménagements hydrauliques (étangs, viviers, réservoirs, mares, etc.), aussi bien les ouvrages fonctionnels que ceux à l'état de vestiges archéologiques. Les ouvrages construits après le milieu du 19e siècle ou jugés trop remaniés au début du 21e siècle n'avaient pas fait l'objet de descriptions *in situ* dans le cadre de cette enquête. Cette enquête a conduit à la création d'une base de données (BdD\_ETANG) réunissant les données collectées (localisation, caractérisation et mesures des parties constituantes, datations, photographie et iconographie) sous forme de fiches individuelles de site communiquées au Service régional de l'Archéologie.

Afin de rendre compte de la diversité des formes et des usages des structures (et selon les opportunités d'accès aux propriétés), **55 structures** (étangs, viviers, installations aquicoles) ont été **sélectionnées** parmi un corpus fort de **681 aménagements hydrauliques** (dont 465 caractérisés *in situ*) auxquels s'ajoutent des édifices construits ou remaniés dans la seconde moitié du 20e siècle et dont l'existence est significative des évolutions récentes des pratiques piscicoles (écloserie de Bénavent, piscicultures du Tran et de Mardasson). Par ailleurs, l'enquête a également inclus deux plans d'eau implantés hors du territoire d'étude (étangs de Notz, Saulnay). Toutes ces structures ont fait l'objet d'un traitement documentaire au sein de dossiers d'inventaire ainsi que d'une valorisation, en 2023, dans la publication "[L'eau retenue, les étangs de la Grande Brenne](#)" (collection nationale *Images du Patrimoine*). (...)